

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



**ETHIOPIE**

**PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL**

**Rapport d'évaluation de performance de programme  
(REPP)**

**DEPARTEMENT DE L'EVALUATION DES OPERATIONS  
(OPEV)**

**26 mai 2000**

## TABLE DES MATIÈRES

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS  | i           |
| INTRODUCTION  | ii          |
| DONNÉES DE BASE DU PROGRAMME  | iii         |
| <b>1. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION</b>                                    | <b>1</b>    |
| 1.1 Objectifs et portée   | 1           |
| 1.2 Performance de l'évaluation                                     | 1           |
| 1.3 Aspects institutionnels   | 1           |
| 1.4 Impact du programme   | 2           |
| 1.5 Viabilité   | 2           |
| 1.6 Conclusion  | 2           |
| 1.7 Rétroaction   | 3           |
| <b>2. HISTORIQUE</b>  | <b>3</b>    |
| 2.1 Contexte économique du pays                                     | 3           |
| 2.2 Formulation, teneur et opportunité du programme                 | 4           |
| 2.3 Portée et objectifs à l'évaluation                              | 5           |
| 2.4 Dispositions financières  | 5           |
| 2.5 Méthodologie de l'exécution                                     | 5           |
| <b>3. MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS DU PROGRAMME</b>                | <b>6</b>    |
| 3.1 Conditions, entrée en vigueur du prêt et calendrier d'exécution | 6           |
| 3.2 Performance de l'emprunteur                                     | 6           |
| 3.3 Performance de la Banque  | 7           |
| <b>4. ÉVALUATION ET IMPACT DU PROGRAMME</b>                         | <b>7</b>    |
| 4.1 Politiques et mesures proposées                                 | 7           |
| 4.2 Opportunité du programme  | 8           |
| 4.3 Réalisation des objectifs                                       | 9           |
| 4.4 Renforcement institutionnel                                     | 17          |
| 4.5 Viabilité des résultats obtenus                                 | 17          |
| <b>5. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE</b>                              | <b>19</b>   |
| 5.1 Performance de l'exécution                                      | 19          |
| 5.2 Performance du Groupe de la Banque                              | 19          |
| 5.3 Résultats du projet   | 19          |

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

|     |                                |    |
|-----|--------------------------------|----|
| 6.  | CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 19 |
| 6.1 | Évaluation générale            | 19 |
| 6.2 | Rétroaction                    | 20 |
| 6.3 | Recommandations                | 20 |

### ANNEXES

|      | <u>Nombre de pages</u>                              |   |
|------|---|---|
| I.   | Évaluation de la performance                        | 3 |
| II.  | Matrice MPDE du projet                              | 2 |
| III. | Matrice des recommandations et des mesures de suivi | 2 |

### TABLEAUX

|       |   |   |
|-------|---|---|
| I.    | Éthiopie : Objectifs du programme                                     | 1 |
| II.   | Éthiopie : Indicateurs récapitulatifs                                 | 1 |
| III.  | Éthiopie : Finances publiques générales                               | 1 |
| IV.   | Éthiopie : Étude monétaire  | 1 |
| V.    | Éthiopie : Balance des paiements                                      | 1 |
| VI.   | Éthiopie : Dépenses par rapport au PIB, aux prix courants du marché   | 1 |
| VII.  | Éthiopie : Dépenses d'éducation et de santé en % des dépenses totales | 1 |
| VIII. | Éthiopie : Évolution des taux de change                               | 1 |
| IX.   | Éthiopie : Investissements privés – approbation et mise en œuvre      | 1 |
| X.    | Éthiopie : Dette extérieure   | 1 |
| XI.   | Éthiopie : Indicateurs socio-démographiques sélectionnés              | 1 |
| XII.  | Éthiopie : Composition des exportations                               | 1 |
| XIII. | Éthiopie : Recettes générales de l'état                               | 1 |

---

Le présent rapport a été établi par MM. O. OJO, OPEV, et T. RAMTOOLAH, Consultant, à la suite de la mission qu'ils ont effectuée en Éthiopie en mars 2000. Pour toute question se rapportant à ce rapport, prière de s'adresser à M. G. M. B. KARIISA, Directeur, Département de l'Évaluation des opérations, (poste 4052) ou à M. OJO, poste 4262.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|       |   |   |
|-------|---|---|
| AT    | : | Assistance technique                                  |
| BAD   | : | Banque africaine de développement                     |
| PEPP  | : | Perspectives économiques et de programmation par pays |
| DSP   | : | Document de stratégie par pays                        |
| EPA   | : | Agence éthiopienne de privatisation                   |
| FAD   | : | Fonds africain de développement                       |
| FAS   | : | Facilité d'ajustement structurel                      |
| FASR  | : | Facilité d'ajustement structurel renforcée            |
| FMI   | : | Fonds monétaire international                         |
| GC    | : | Groupe consultatif                                    |
| GTZ   | : | Coopération technique allemande                       |
| IDA   | : | Association internationale pour le développement      |
| MEDAC | : | Ministère de l'Économie et de la Coopération          |
| MOF   | : | Ministère des Finances                                |
| NBE   | : | Banque nationale d'Éthiopie                           |
| PAS   | : | Programme d'ajustement structurel                     |
| PER   | : | Revue des dépenses publiques                          |
| PIB   | : | Produit intérieur brut                                |
| PRFP  | : | Programme de réforme de la fonction publique          |
| RAP   | : | Rapport d'achèvement de projet                        |
| RE    | : | Rapport d'évaluation                                  |
| REPP  | : | Rapport d'évaluation de la performance du projet      |
| SFI   | : | Société de financement international                  |
| UE    | : | Union européenne                                      |
| UC    | : | Unité de compte                                       |

## **INTRODUCTION**

1. Le présent rapport d'évaluation de la performance du programme (REPP) passe en revue le programme d'ajustement structurel que la Banque et d'autres bailleurs de fonds ont financé en République démocratique fédérale d'Éthiopie au titre de la période 1993-1996. Ce prêt, d'un montant de 63,55 millions d'UC, a été approuvé le 23 juin 1993. L'Emprunteur était le gouvernement éthiopien et l'organe d'exécution, le ministère des Finances. Ce programme, qui était une aide de plusieurs bailleurs de fonds à la balance des paiements, a été financé par l'Association internationale pour le développement (IDA), le guichet d'aide libérale de la Banque mondiale, avec un apport de 69 % du montant total, et le Fonds africain de développement (FAD), pour le compte du Groupe de la BAD, avec une contribution de 24 %.

2. La première tranche du prêt a été décaissée, comme prévu, le 14 décembre 1993 ; mais le décaissement de la deuxième et dernière tranche a accusé un retard de 23 mois dû à la lenteur de l'exécution du programme, en particulier au niveau des activités de privatisation. La date de clôture du prêt a donc été prorogée d'un an, du 30 juin 1995 au 30 juin 1996, pour que toutes les mesures de politique puissent être menées à terme et que les ressources du prêt soient entièrement utilisées. Un petit reliquat de 0,01 million d'UC, résultat d'un bénéfice de change, a été annulé à la demande du gouvernement.

3. Le projet a été bien supervisé dans l'ensemble, et il a atteint la plupart de ses objectifs. L'objectif à long terme du programme était d'aider le pays à changer son économie planifiée en une économie de marché. Dans l'immédiat, le programme visait à restaurer la croissance d'une économie saccagée par l'effet conjugué de la guerre civile, des sécheresses et de la mauvaise gestion de l'ancien régime, et dont le secteur public et le secteur privé étaient caractérisés par de graves déséquilibres. Il fallait, dans le même temps, injecter de plus en plus de ressources dans les secteurs de l'éducation et de la santé pour soulager les populations et offrir des opportunités aux groupes les plus vulnérables de la société. Le programme prévoyait le retrait progressif mais systématique de l'État, la libéralisation des prix financiers et autres, la mise en œuvre d'une importante réforme des tarifs et la suppression des obstacles administratifs, toutes choses qui devaient favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique.

4. Le département des opérations compétent a élaboré un rapport d'achèvement de projet (RAP) en octobre 1997. Les conclusions de ce rapport affirmaient que le projet avait atteint la plupart de ses objectifs. Le présent rapport, à son tour, examine plus en profondeur la réaction de l'économie aux mesures de réformes de ce programme, ainsi que d'autres questions qui n'ont pas été traitées dans le RAP.

## DONNÉES DE BASE

### A. L'emprunteur

Pays : République Démocratique Fédérale d'Éthiopie  
 Programme : Programme d'ajustement structurel  
 Numéro du prêt : F/ETH/SAP/93/36  
 Bénéficiaire : Gouvernement de la République Démocratique Fédérale d'Éthiopie  
 Organe d'exécution : Ministère des Finances

### B. Le prêt

|                                     | <u>Prévisionnel</u> | Effectif         |
|-------------------------------------|---------------------|------------------|
| Montant (UC)                        | 63,55               | 63,54            |
| Date d'approbation                  | juin 1993           | 23 juin 1993     |
| Date de signature                   | non indiquée        | 9 juillet 1993   |
| Date d'entrée en vigueur            | août 1993           | 28 sept. 1993    |
| Décaissement de la première tranche | septembre 1993      | 14 décembre 1993 |
| Décaissement deuxième tranche       | avril 1994          | 19 mars 1996     |
| Date d'achèvement                   | 30 juin 1995        | 30 juin 1996     |

### C. Missions en Éthiopie

| <u>Type de mission</u>                            | <u>Personnes</u> | Hommes/jours |
|---|------------------|--------------|
| Identification                                    | 2                | 20           |
| Préparation                                       | S.O.             | S.O.         |
| Évaluation  | 3                | 30           |
| Lancement   | 1                | 05           |
| 1 <sup>ère</sup> mission de supervision technique | 1                | 10           |
| Revue à mi-parcours                               | 2                | 20           |
| Supervision finale                                | 1                | 05           |
| 2 <sup>ème</sup> mission de supervision technique | 2                | 20           |
| RAP   | 1                | 10           |

### D. Plan de financement (millions d'UC)

|            | <u>Prévisions</u> | <u>Montant réel</u> |
|------------|-------------------|---------------------|
| Coût total | 291,62            | 262,68              |
| FAD        | 63,55             | 63,54               |
| IDA        | 181,81            | 182,32              |
| Pays-Bas   | n.c.              | 7,64                |
| Suisse     | 5,09              | 5,09                |
| Suède      | 5,09              | 5,09                |
| Allemagne  | 8,73              | ---                 |
| Autres     | 27,35             | ---                 |

**E. Indicateurs de performance**

Performance de l'exécution : Non satisfaisante  
Résultats du projet : Satisfaisants  
Performance de la Banque : Satisfaisante

## **1. RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION**

### **1.1 Objectifs et portée**

1.1.1 Face à son économie au bord de l'effondrement vers 1991, à des déséquilibres internes et extérieurs insoutenables, à des taux d'inflation élevés, à des taux d'intérêts négatifs et à des ratios de la dette non viables, le gouvernement éthiopien a lancé un programme d'ajustement structurel sur la période 1993-1996, avec l'appui du FAD, d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Ce programme visait la stabilisation de l'économie en vue de restaurer l'équilibre macroéconomique et de réduire l'inflation ; et l'ajustement structurel en vue de susciter une croissance à moyen et long terme de l'économie. La politique de cet ajustement structurel avait pour objectif d'encourager le développement du secteur privé, de promouvoir la concurrence dans toute l'économie et de déclencher le processus de fixation de tous les prix selon les lois du marché, y compris les taux de change et les taux d'intérêts.

1.1.2 Le présent rapport évalue le comportement de l'économie éthiopienne vis-à-vis des réformes entreprises dans le cadre de ce programme. La méthodologie adoptée consiste à comparer les résultats obtenus par ce programme au regard des objectifs fixés à l'évaluation. Le rapport évalue aussi l'évolution de l'économie et la compare à la situation antérieure au programme. Les sources des renseignements et des données proviennent des ouvrages publiés par le gouvernement, notamment le ministère de l'Économie et de la Coopération, le ministère des Finances, la Banque nationale d'Éthiopie, les entretiens avec les autorités éthiopiennes, et avec les représentants de bailleurs de fonds en Éthiopie, ainsi que les documents internes du Groupe de la Banque afférents au programme.

### **1.2 Performance de l'exécution**

1.2.1 Le prêt approuvé de 63,55 millions d'UC devait être décaissé en deux tranches de 35,82 millions d'UC et de 27,72 millions d'UC respectivement. La première tranche a été décaissée selon les prévisions, par contre, le décaissement de la deuxième tranche a accusé beaucoup de retard. Par la suite, un petit reliquat de 0,01 million d'UC, produit des opérations de change, a été supprimé à la demande du gouvernement. La mise en œuvre du programme a été lente en raison du manque d'expérience de l'emprunteur en matière de procédures relatives à la passation des marchés et au décaissement, ainsi que de la manière de remplir les fiches de demande. La date de clôture du prêt a ainsi été décalée du 30 juin 1995 au 30 juin 1996 pour permettre au gouvernement de mettre entièrement en œuvre les mesures de réformes et d'utiliser les produits du prêt. Nonobstant ces contre-temps, le programme a maintenu le cap et la plupart des objectifs quantitatifs et qualitatifs convenus à l'évaluation ont été réalisés.

### **1.3 Aspects institutionnels**

1.3.1 L'emprunteur était le gouvernement éthiopien, et l'organe d'exécution, le ministère des Finances. Dans l'ensemble, les prestations du gouvernement en matière de rapports (présentation régulière de rapports d'avancement trimestriels et de rapports annuels d'audit) n'étaient pas satisfaisantes. Cependant, le gouvernement était fortement impliqué dans la mise en œuvre du programme.

1.3.2 Bien que la Banque n'ait pas participé à l'identification et à la conception du programme, elle s'est fondée sur le travail de base effectué par la Banque mondiale et le FMI pour accorder son prêt au gouvernement éthiopien ; en outre, la mission d'évaluation qu'elle a entreprise en collaboration avec l'IDA s'est déroulée de manière satisfaisante. Dès le début, la Banque a détecté des problèmes d'utilisation des fonds, aussi, a-t-elle dépêché des missions de supervision pour les régler. La performance de la Banque était satisfaisante dans l'ensemble.

#### 1.4 **Impact du programme**

1.4.1 **Impact global.** La plupart des objectifs du programme et des objectifs généraux ont été atteints, et parfois, dépassés. Á preuve, les taux de croissance annuelle du PIB réel ont atteint 6,1 % pendant la période de mise en œuvre du programme (1993/94-1995/96) et 3,6 % pendant la période après la mise en œuvre (1996/97-1998/99), malgré les conditions climatiques défavorables qui ont sévi au cours de ces deux périodes. Á cause de ces intempéries, la production agricole a baissé de 3,4 % en 1993/94 et de 10,3 % en 1997/98. Le PIB réel par habitant a grimpé au taux annuel moyen de 3,4 % et de 1,1 % respectivement au cours de la période d'exécution et de la période après l'exécution du programme. Les taux d'inflation étaient nettement inférieurs à ceux qui avaient été notés pendant l'évaluation. De même, le déficit budgétaire et le déficit courant ont été ramenés à des niveaux inférieurs à ceux qui avaient été prévus à l'évaluation.

1.4.2 Les principales distorsions au niveau de l'économie, telles que la surévaluation des taux de change et les taux d'intérêts négatifs, ont été supprimées, et d'énormes réserves en devises ont été constituées. Le programme de privatisation des entreprises publiques est en cours, malgré le retard initial ; et le secteur privé joue maintenant un rôle plus important dans l'économie.

1.4.3 **Impact sectoriel :** le régime des prix fixés par l'État a été libéralisé et ce sont les forces du marché qui déterminent maintenant les prix, à l'exception des prix du pétrole qui sont toujours soumis à des révisions administratives périodiques qui permettent de les maintenir au niveau des cours mondiaux. Les tarifs des équipements collectifs ont été ajustés à la hausse pour tenir compte des coûts de production. Toutes ces mesures ont contribué à instaurer un climat propice au développement du secteur privé.

#### 1.5 **Viabilité**

Il y a de fortes chances que les résultats du programme soient durables, étant donné l'engagement du gouvernement éthiopien au niveau politique le plus élevé. Toutefois, au-delà de cette phase en cours, le conflit avec l'Érythrée semble être le seul facteur majeur susceptible d'influer sur la durabilité des réalisations du programme.

#### 1.6 **Conclusion**

Les objectifs du programme ont été largement atteints et un nouvel environnement entièrement stimulateur, qui encourage l'initiative du secteur privé est en place. Grâce à cette mise en œuvre réussie, les bases d'une reprise de la croissance et de la mise en valeur des potentiels du pays existent désormais. Mais il reste encore beaucoup à faire, et le pays devra s'armer de patience pour venir à bout des nombreux enjeux qui l'attendent. Il aura toujours besoin de l'assistance extérieure pendant de nombreuses années encore ; cependant l'État devra s'efforcer de mobiliser ses propres ressources internes, maintenir son rythme de désengagement des activités publiques, renforcer davantage le cadre des opérations du secteur

privé, accroître l'efficacité de sa politique de dépenses en mettant en œuvre les recommandations de la revue annuelle des dépenses publiques, encourager une diversification poussée de ses exportations et soulager la frange la plus vulnérable de sa population en lui fournissant des opportunités économiques.

## 1.7 Rétroaction

1.7.1 Les enseignements tirés de ce programme sont, premièrement, l'engagement politique à l'égard du programme de réforme. Cet engagement de la part des responsables politiques semble largement partagé par la population dans son ensemble et par les fonctionnaires. Deuxièmement, le rapport entre l'ajustement et son financement. En effet, dans aucun pays, il ne peut y avoir d'ajustement significatif et sans douleur s'il n'y a pas un niveau minimum de financement. Or, en Éthiopie, les fortes entrées de ressources, accordées grâce à la confiance que la communauté des bailleurs de fonds a placée dans la nouvelle équipe gouvernementale, les accords généreux de rééchelonnement, ont tous contribué à encourager le gouvernement à poursuivre son programme de réforme avec fermeté. Enfin, l'étroite collaboration de toutes les institutions multilatérales a considérablement contribué à la réussite du programme.

## 2. HISTORIQUE

### 2.1 Contexte économique du pays

2.1.1 Le gouvernement éthiopien avait instauré depuis 1974 une économie planifiée caractérisée par des principes socialistes d'entreprises nationalisées contrôlées par l'État, une réglementation à grande échelle des activités économiques, et des politiques économiques restrictives. Toutes ces pratiques ont provoqué la rigidité des facteurs du marché, des distorsions économiques et une forte tendance anti-exportations. Ces facteurs, conjugués à une guerre civile débilatante et à la sécheresse, ont contribué à retarder le progrès économique. Le taux annuel de croissance du PIB était de -1,6 % en moyenne pendant la période 1987/88-1991/92. Les dépenses militaires ont absorbé entre 12 et 16 % du PIB tandis que le déficit budgétaire, qui s'établissait à 11,9 % en 1987/88, passait à 13,2 % en 1991/92. Le revenu par habitant était parmi les plus faibles, sinon le plus faible au monde. Bref, tous les agrégats économiques indiquaient l'imminence d'un effondrement économique.

2.1.2 Mais, avec l'avènement du gouvernement de transition à la fin de la guerre civile en 1991, des mesures ont été prises pour la réhabilitation et la reconstruction de l'économie détruite par la guerre, avec la préparation d'un Programme de relance et de reconstruction d'urgence (PRRU). La communauté internationale, y compris le Fonds africain de développement, a accordé son appui à ce programme. Dans son document de perspectives économiques et de programmation de 1993, le Groupe de la Banque a exprimé la nécessité d'accroître son aide sous forme d'un prêt d'ajustement structurel. L'octroi de ce prêt a été facilité du fait que l'Éthiopie avait mené à terme un Document-cadre de politique économique avec le FMI et la Banque mondiale en septembre 1992 et une FAS (facilité d'ajustement structurel) avec le FMI par la suite. Après toutes ces initiatives heureuses, l'Éthiopie a été autorisée à participer au Programme spécial d'aide (PSA) pour l'Afrique. Une réunion du Groupe consultatif tenue en novembre 1992 a approuvé le programme de réforme et mobilisé l'aide des bailleurs de fonds en vue de sa mise en œuvre.

2.1.3 Les Conseils ont donc approuvé le 23 juin 1993 un prêt du FAD d'un montant de 63,55 millions d'UC pour contribuer au financement de ce programme. En gros, le programme visait à promouvoir un développement durable et la réduction de la pauvreté, grâce à la transformation radicale de l'économie planifiée en économie de marché. Ce programme

comporte une vaste gamme de mesures macroéconomiques et de stabilisation ainsi que des réformes structurelles destinées à réduire les déséquilibres internes et extérieurs, à supprimer les rigidités et les distorsions économiques, à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à instaurer un environnement propice au développement du secteur privé.

## 2.2 **Formulation, teneur et opportunité du programme**

2.2.1 Le programme de réforme à moyen terme du gouvernement (1992/93-1994/95) était inspiré par le Document-cadre de politique économique que le gouvernement a conclu avec le FMI et la Banque mondiale en septembre 1992. Il a pour objectif général la création d'un environnement propice à un développement durable, la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté. Il s'était essentiellement attelé à remplacer l'ancienne économie planifiée par une économie reposant sur le secteur privé, et fonction du marché. Le rôle de l'État, à cet égard, serait limité à certains services économiques tandis que le développement du secteur privé serait activement promu. Au plan social, le programme visait à réhabiliter les régions et les personnes les plus sévèrement affectées par la guerre ainsi que la population déracinée suite à la politique de "ruralisation" et de réinstallation préconisé par l'ancien régime.

2.2.2 Le programme de réforme économique de l'Éthiopie devait couvrir une vaste gamme de mesures macroéconomiques et structurelles. Le Document-cadre de politique économique a fait la description détaillée des mesures gouvernementales ainsi que des délais impartis pour leur mise en œuvre. Mais, compte tenu de la longue expérience de l'Éthiopie en matière d'économie contrôlée, le passage à une économie de marché ne peut se faire qu'au bout de plusieurs années. Les réformes structurelles devraient donc s'étendre sur plusieurs années. De plus, à cause de l'extrême pauvreté du pays, de ses énormes besoins de réhabilitation et de reconstruction, et de ses larges déséquilibres macroéconomiques, la mise en œuvre de ce programme s'avère extrêmement difficile. Par ailleurs, comme les institutions du secteur privé et l'esprit d'entrepreneuriat sont encore largement sous-développés, ils ne sont pas en mesure de remplacer totalement la capacité limitée (mais de haut niveau) des organismes publics. De ce fait, la capacité institutionnelle devant gérer le passage d'une économie planifiée à une économie de marché se constituera progressivement avec le temps.

2.2.3 L'exécution du programme a donc dû être scindée en trois phases. La première phase, qui avait démarré depuis le début de l'exercice 1992/93, a mis l'accent sur la stabilisation macroéconomique consistant notamment au resserrement de la politique budgétaire, au renforcement du contrôle monétaire et à l'ajustement des taux de change. La deuxième phase a été consacrée essentiellement aux réformes structurelles initiales visant à compléter les objectifs de stabilisation tels que la correction des distorsions de prix, les réformes tarifaires, et la stimulation de la réaction de l'offre du secteur privé grâce à l'instauration d'un environnement favorable. Des mesures avaient été prises à cet égard en 1992/93, mais une bonne partie des réformes structurelles ont été mises en œuvre en 1993/94. Pendant cette même phase, des actions visant à promouvoir le développement durable avec un accent particulier sur l'environnement, la population, le développement des ressources humaines, l'allègement de la pauvreté et les questions de genre, ont été initiées.

2.2.4 Pendant la troisième phase du programme, réservée à la période après la transition, à partir de 1994/95, des réformes structurelles plus profondes seraient introduites. Même si la stabilisation macroéconomique devait se poursuivre dans le cadre des accords du Document-cadre de politique économique, on attachera de plus en plus d'importance aux questions relatives à l'efficacité en matière d'allocation optimale des ressources et de capacité de production auxquelles il faut parvenir par la création de marchés compétitifs, par une plus

grande intégration à l'économie internationale, par un passage plus marqué entre la production publique et la production privée, et par la réduction ou la suppression des contrôles onéreux. Avec cette phase de la réforme, des questions telles que la propriété foncière, la privatisation des entreprises publiques, les réformes du secteur financier et la réforme de la fonction publique, seront abordés plus en profondeur.

### 2.3 **Portée et objectifs à l'évaluation**

Le principal objectif du programme d'ajustement structurel (1992/93-1993/94) était d'apporter un soutien financier à la stabilisation macroéconomique et de stimuler une réaction forte de la production du secteur privé, de manière à créer des emplois et des opportunités économiques accrues pour la population éthiopienne, et de réduire la pauvreté. Les mesures macroéconomiques visaient à corriger les distorsions des prix de base en vue d'améliorer l'efficacité de la mobilisation et de l'affectation des ressources, de renforcer la croissance des revenus, de diminuer le déficit budgétaire et de maintenir le taux d'inflation à un niveau faible et stable. Au nombre des mesures destinées à promouvoir une forte réaction de l'offre, on peut citer l'amélioration de l'environnement en vue d'un fonctionnement efficace du secteur privé, l'accroissement des devises disponibles pour les opérations de ce secteur, et le développement du secteur privé devant susciter une croissance plus forte et permettre d'augmenter les emplois.

### 2.4 **Dispositions financières**

Le programme devait coûter au total 291,62 millions d'UC. Le Groupe de la Banque a annoncé, par l'intermédiaire du FAD, une contribution de 63,55 millions d'UC, sur lesquels 63,54 millions ont été entièrement décaissés. La Banque mondiale, par le biais de l'IDA, a fait une annonce de contribution de 181,81 millions d'UC, mais a décaissé 182,32 millions. Les autres bailleurs de fonds étaient la Suisse, avec 5,09 millions, l'Allemagne, 8,73 millions d'UC et d'autres (non précisés), 27,35 millions d'UC.

### 2.5 **Méthodologie de l'exécution**

2.5.1 Le cadre de l'évaluation est constitué par l'ensemble des critères déterminés par le Groupe de Coopération sur l'Évaluation (GCE) des banques multilatérales de développement (BMD). Les critères arrêtés sont : l'opportunité du programme ; son efficacité ; sa viabilité ; son impact sur le renforcement institutionnel ; la performance de l'emprunteur ; la performance du donateur et l'indicateur de la performance globale du projet. Bien que l'élaboration du cadre ait précédé le rapport d'évaluation du programme, certains aspects du cadre (notamment ceux afférents à l'efficacité) sont bien documentés dans le présent rapport et sont décrits en termes de résultats escomptés des principales variables économiques.

2.5.2 L'approche adoptée par le présent rapport consiste à évaluer le programme au regard des critères d'évaluation mentionnés ci-dessus. En ce qui concerne l'efficacité (c-à-d la réalisation des objectifs) les résultats du programme sont comparés aux projections (résultats prévisionnels) décrits à l'annexe II du rapport d'évaluation. Pour ce qui est des autres critères, le rapport évaluera l'évolution de l'économie et la comparera à la situation d'avant le programme.

2.5.3 Le programme a bénéficié de la Méthode de Conception et d'Évaluation de Projets récemment introduite à la Banque. La matrice de cette méthode, telle qu'établie à l'évaluation, est jointe ci-après comme annexe II.

### **3. MISE EN ŒUVRE ET RÉALISATIONS DU PROGRAMME**

#### **3.1 Conditions, entrée en vigueur du prêt et calendrier d'exécution**

##### **Conditions du prêt**

3.1.1 Le rapport d'évaluation (ETH/AMGE/93/01) contenait une liste de 15 conditions que l'emprunteur devait remplir avant le décaissement de la première tranche. Le décaissement de la deuxième tranche aussi était subordonné à trois autres conditions. L'emprunteur avait rempli la quasi-totalité des conditions, à l'exception de la suppression des arriérés croisés des entreprises d'État et de la vente des 29 hôtels à propos desquels des doutes subsistent.

##### **Entrée en vigueur du prêt**

3.1.2 Le prêt, dont l'évaluation a duré du 22 janvier au 17 février 1993, a été déclaré effectif le 28 septembre 1993, et la première tranche, décaissée le 14 décembre 1993. D'après le rapport d'achèvement de projet (RAP), l'emprunteur avait rempli toutes les conditions préalables au décaissement de la première tranche, dans un délai de trois mois à compter de l'approbation du prêt. Cependant, l'utilisation de cette tranche a été lente au départ du fait que l'emprunteur n'était pas habitué aux procédures d'acquisition et de décaissement, ni aux formalités relatives aux documents, telles que remplir correctement les formulaires. Mais suite à une mission de supervision, la situation s'est améliorée.

##### **Calendrier d'exécution**

3.1.3 L'exécution du programme, qui devait durer deux ans, a accusé du retard dû à la transition économique, au manque d'expérience de l'emprunteur en matière de règles et procédures de la Banque et, probablement, à cause du calendrier trop optimiste prévu à l'évaluation. En fait, pour permettre au pays de remplir toutes les conditions et de rattraper le retard accusé dans l'utilisation des produits du prêt, la date de clôture du prêt a été prorogée au 30 juin 1996 ; la deuxième tranche a été décaissée le 19 mars 1996. La date de clôture du crédit complémentaire de l'IDA, prévue pour le 31 décembre 1994, a été également reportée, soit dit en passant, au 30 septembre 1996, pour des raisons analogues. Un solde de 0,01 million d'UC, obtenu sur les opérations de change, a été annulé, à la demande du gouvernement. Le rapport d'achèvement de projet par l'emprunteur a été présenté au Fonds en janvier 1997, et celui du FAD, finalisé en octobre 1997.

#### **3.2 Performance de l'emprunteur**

La performance de l'emprunteur a été jugée satisfaisante si on tient compte du fait qu'il n'avait pas d'expérience en matière de gestion de ce genre de prêt. Néanmoins, il n'est pas certain que toutes les conditions aient été remplies. Les deux conditions à propos desquelles des doutes subsistent encore sont les arriérés croisés et la vente des 29 hôtels. L'emprunteur a respecté les procédures d'acquisition du FAD. Par contre, sa performance en ce qui concerne la soumission des rapports d'activité trimestriels et les rapports d'audit annuels n'était pas satisfaisante. Apparemment, il n'a soumis qu'un seul rapport d'activité et le rapport d'audit final, en dépit des fréquents rappels.

### 3.3 Performance de la Banque

La performance du FAD a aussi été satisfaisante. Bien qu'il n'ait pas participé à la conception, il a très bien assuré la coordination avec les autres bailleurs de fonds pendant l'évaluation et la mise en œuvre. Comme indiqué plus haut, il a détecté des problèmes tels que la lente utilisation des produits du prêt et a pris rapidement des mesures pour y remédier.

## 4. ÉVALUATION ET IMPACT DU PROGRAMME

### 4.1 Politiques et mesures proposées

4.1.1 Pour traiter les problèmes qui ont été examinés à la section 2, l'Éthiopie a pris des mesures appropriées visant à redresser les déséquilibres économiques, promouvoir le rôle des forces du marché dans l'allocation des ressources, et supprimer les obstacles au développement du secteur privé. Les principales mesures qui ont permis d'atteindre les objectifs de développement du pays étaient les réformes macroéconomiques, les réformes des entreprises du secteur public, la libéralisation des prix domestiques, la libéralisation du commerce extérieur et la réforme du secteur privé.

4.1.2 Compte tenu des déséquilibres hérités de l'ancien régime, le nouveau gouvernement devait absolument stabiliser l'économie et imposer une discipline dans sa gestion. À preuve, le déficit du secteur public, à l'exclusion des dons, avoisinait l'équivalent de 11,2 % du PIB en 1990/91, suite à l'accroissement notable des dépenses et à la baisse significative des revenus. Les déficits qui en ont découlé ont été comblés en grande partie par le système bancaire local, entraînant ainsi la hausse des prix. Le programme a donc mis l'accent, au plan des finances publiques, sur la nécessité de restreindre les dépenses, surtout les dépenses ordinaires, d'élargir la base des revenus et de rationaliser les tarifs fiscaux, et de limiter sévèrement l'ouverture de crédits intérieurs. Le programme a préconisé notamment l'introduction de l'imposition des revenus locatifs, l'élargissement de la taxe aux ventes de manière à couvrir un plus grand nombre de services, et la réduction des tarifs exorbitants de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur d'autres bénéfices (50 % et 59 % respectivement).

4.1.3 Le secteur extérieur accuse également d'importants déficits dus en partie au très faible niveau des exportations et au niveau extrêmement élevé des importations. Le ratio du service de la dette a atteint un niveau jamais égalé de 70 % au cours de la même année et s'est même aggravé l'année suivante (voir tableau X), alors que les réserves publiques brutes chutaient à un niveau équivalant à un peu plus d'une semaine d'importations en 1989/90.

4.1.4 La surévaluation de la monnaie, qui prévalait avant 1991/92, a gravement déséquilibré l'économie dans la mesure où elle taxait les exportations et subventionnait les importations. En octobre 1992, après la dévaluation du birr, de 2,07 birr le dollar à 5,0 birr le dollar, il était devenu indispensable de maintenir la compétitivité de la monnaie. Il fallait donc introduire dans le programme un système de change déterminé par le marché, permettre au secteur privé d'accéder davantage aux devises, et supprimer tous les obstacles à l'exportation (supprimer les taxes à l'exportation dans la mesure du possible et simplifier les licences d'exportation) et encourager la diversification de la base étroite des exportations du pays. En outre, les taux d'intérêts devaient être révisés tous les trois mois, de manière à ce qu'ils demeurent positifs en termes réels, et ainsi encourager la mobilisation des ressources dont le niveau était très faible avant le programme.

4.1.5 Outre ces deux tarifs de base, le programme préconisait la libéralisation des vastes contrôles de prix pratiqués par le régime précédent. Les prix des biens produits par des monopoles naturels étaient révisés en fonction des coûts d'opportunité ; ceux des neuf matières essentielles commercialisables produites par des monopoles d'office devaient être ajustés sur la base de la parité des importations, majorés d'un montant pouvant atteindre le droit de douane en vigueur. Il fallait assurer que les prix demeurent pour les participants au marché, un mécanisme de repère pour l'attribution des ressources.

4.1.6 Dans tous les pays où elles sont prédominantes, les entreprises d'État ont toujours eu un effet néfaste sur l'économie à cause de leur inefficacité et de leur impact négatif sur la performance économique. Dans le cas de l'Éthiopie, presque toutes les entreprises, qu'elles soient minières, manufacturières ou de services, étaient nationalisées, et les sociétés parapubliques étaient très répandues dans toute l'économie, à l'exception de l'agriculture où les petites propriétés sont plus nombreuses que les fermes commerciales d'État et les fermes privées. Les entreprises d'État étaient pour la plupart inefficaces, ruineuses et entravaient l'essor du secteur privé. Il était devenu extrêmement urgent de démanteler la plupart, sinon la totalité de ces entreprises et de poser les jalons devant permettre au secteur privé de jouer un rôle plus actif dans l'économie. Le programme avait donc préconisé la vente des maisons appartenant à l'État, des magasins de vente au détail, de 29 hôtels et des services de tourisme (restaurants et taxis). Par ailleurs, pour démontrer que le secteur privé pouvait concurrencer le reste des sociétés parapubliques, ces dernières ont été soumises à un régime budgétaire strict comportant un plan d'action pour apurer tous leurs arriérés croisés ainsi que leurs dettes auprès des institutions financières et des ministères. Par le passé, les sociétés parapubliques étaient protégées de la concurrence extérieure grâce aux droits de monopole et à des fortes barrières tarifaires ; cependant ces mesures ont été supprimées dans le cadre de la réforme, grâce à la libéralisation du commerce et des tarifs.

## 4.2 Opportunité du programme

4.2.1 Dans sa lettre de politique de développement (Annexe XI du rapport d'évaluation), le gouvernement éthiopien avait résumé ses objectifs de développement, ses principaux buts et sa stratégie pour la période 1992-96. Le programme de réforme visait essentiellement à promouvoir un développement économique durable à base élargie et, dans le même temps, à contenir les déséquilibres dans des limites acceptables. Son but était de réaliser une croissance du revenu réel par habitant d'au moins 5,5 % par an, d'obtenir une réduction de l'inflation à un taux inférieur à 7 %, de maintenir le déficit courant à moins de 8,6 % du PIB et de réduire le ratio du service de la dette extérieure à moins de 28,5 %.

4.2.2 Le gouvernement a proposé, pour atteindre ces objectifs, une approche à plusieurs phases. Au cours de la première phase, il devait mettre l'accent sur la stabilisation macroéconomique, restreindre les dépenses courantes, élargir la base des revenus, redresser les distorsions des prix de base et intensifier le rôle des signaux du marché, fournir des intrants essentiels pour le commerce et la production, améliorer l'environnement économique en faveur de l'activité des entreprises privées et initier la réforme du secteur public. Il se réservait des tâches plus ardues pendant la deuxième phase, telles que la réforme de la fonction publique, la privatisation du patrimoine de l'État et la révision du système financier. Puis il devait s'attaquer, dans les phases suivantes, à des situations plus complexes telles que la réforme foncière.

4.2.3 L'objectif primordial du programme était de soutenir les réformes administratives dans de nombreux domaines tels que les prix, les tarifs, les entreprises publiques, et le développement du secteur privé, pour réaliser un développement socio-économique durable

en Éthiopie. Cette stratégie est conforme à celle de la Banque pour l'Éthiopie, telle que définie dans ses documents internes : "Ethiopie : Perspectives économiques et Document de programmation par pays, 1993-1995" (ADB/BD/WP/93/23 – ADF/BD/WP/96/17, du 12 mars 1993) et "Ethiopie : Document de stratégie par pays" 1996-98 (ADF/BD/WP/96/107, du 11 octobre 1996). Dans le premier document, le but visé par la Banque était la réduction de la pauvreté, grâce à l'autosuffisance alimentaire, des investissements accrus dans le secteur social, la promotion des petites et moyennes entreprises, la réhabilitation et l'expansion des infrastructures sociales et physiques et la promotion de la croissance économique dans l'équité. Tout en maintenant la réduction de la pauvreté comme centre d'intérêt de la stratégie du Groupe de la Banque dans le deuxième document, la Banque a réalisé que la promotion de la croissance, en tant que fondement de la réduction de la pauvreté, ne pouvait se faire sans la libéralisation de l'économie et la réduction du champ d'intervention du gouvernement. La stratégie de la Banque a donc été axée sur la libéralisation de l'économie et l'application de réformes du marché.

4.2.4 Dans la mesure où l'action du programme considéré a été centrée sur la stabilisation et la déréglementation de l'économie comme condition de la reprise de la croissance, on peut affirmer qu'elle est conforme à la stratégie de la Banque et à celle du gouvernement pour le pays. Compte tenu du délabrement des infrastructures du pays, de la situation médiocre du capital humain, de l'ampleur de la pauvreté dans le pays, de la mainmise de l'État sur l'économie, le programme a été bien conçu pour promouvoir, dans un court délai, des politiques susceptibles de faciliter la croissance tout en réduisant les déséquilibres macroéconomiques. En mettant l'accent sur une approche à quatre phases articulées autour du renforcement du rôle des forces du marché, de la promotion aussi bien des investissements intérieurs du secteur privé que des investissements extérieurs directs, du désengagement progressif de l'État, et de la réforme tarifaire, le programme répond pleinement et de manière appropriée aux objectifs de l'Éthiopie.

### 4.3 **Réalisation des objectifs**

4.3.1 Dans la méthodologie d'évaluation adoptée ici, la contrainte majeure réside dans la difficulté à séparer, dans un programme financé par plusieurs bailleurs de fonds, l'impact de l'intervention d'un donateur donné de celui des autres. Lorsqu'il est évalué par rapport à ses objectifs, le Programme d'ajustement structurel de l'Éthiopie est une réussite. De ce fait, et dans la mesure où la Banque y a participé, elle peut, ipso facto, prétendre à une part de ce succès. Une autre contrainte à relever est qu'il est toujours difficile d'isoler, avec précision, les incidences des réformes gouvernementales sur l'économie. Par exemple, il n'est pas aisé d'affirmer avec précision que la performance de l'économie était uniquement due aux réformes ou à des facteurs exogènes tels que les bonnes conditions climatiques.

4.3.2 Sans préjudice de ces contraintes, l'approche adoptée ici consiste à comparer les résultats du programme aux objectifs fixés à l'évaluation. Le gouvernement éthiopien a mis en œuvre toutes les mesures contenues dans le programme, et a ainsi posé les bases pour une croissance économique durable et quasi-générale. Parallèlement à l'exécution du programme, le gouvernement avait pris les mesures requises pour protéger les groupes vulnérables de la société contre les retombées négatives éventuelles. Les politiques auxquelles il s'était engagé étaient axées sur six grands domaines, à savoir : les réformes macroéconomiques ; la libéralisation du commerce extérieur ; la libéralisation des prix domestiques ; la réforme et la privatisation des entreprises publiques ; le développement du secteur privé ; et la promotion des objectifs socio-économiques.

### **Performance macroéconomique**

4.3.3 Les objectifs quantitatifs du programme sont présentés au tableau I ; le tableau II fait un résumé des indicateurs de performance de l'économie. Il divise, aux fins de la comparaison, la période de neuf mois (1990/91-1998/99) en trois sous-périodes (auxquelles il sera fait mention plus tard) : l'avant-programme (1990/91-1992/93), le programme (1993/94-1995/96) et l'après-programme (1996/97-1998/99). On peut constater au tableau II que la quasi-totalité des objectifs macroéconomiques ont été atteints et, parfois dépassés. Le PIB réel a parfaitement réagi pendant toute la période de mise en œuvre et même au-delà, avec une croissance moyenne de 6,1% et 3,6 % respectivement. N'eût été l'effet conjugué de la sécheresse en 1993/94 et d'El Niño en 1997/98, le taux de croissance du PIB aurait probablement été plus élevé. En fait, abstraction faite de ces deux années, le PIB a enregistré une croissance annuelle moyenne au taux vigoureux de 8 % entre 1992/93 et 1998/99, tandis que la production agricole se situait à 6,4 %. Ces taux sont nettement supérieurs à ceux de 5,8 % pour le PIB et de 3,1 % pour la production agricole qui avaient été prévus à l'évaluation. Le secteur de l'industrie et celui des services ont eu une performance analogue à celle de l'agriculture. En effet, la croissance de l'industrie, au cours des deux sous-périodes considérées, a été de 6,7 % et de 7,1 % en moyenne. Quant au secteur des services, il a crû aux taux de 8,6 % et de 8,6 % respectivement pendant la période et après la période de mise en œuvre du programme, contre un taux moyen de 6,7 % prévu à l'évaluation.

4.3.4 Cette performance impressionnante est à mettre au compte de plusieurs facteurs. Premièrement, les investisseurs ont très favorablement réagi au nouvel environnement incitateur et libéralisé, tel que le code d'investissement et le code de travail entièrement révisés. En pourcentage du PIB, les investissements, qui avaient fléchi à 9,2 % en 1991/92, sont remontés à 18 % en 1998/99 (voir tableau VI). Au cours de la période septennale qui a suivi l'exécution du programme, leur taux annuel moyen était de 16,5 % du PIB. Au niveau de l'agriculture, la croissance des investissements a été sous forme d'extension des superficies cultivées et de technologies améliorées telles que les engrais améliorés et les semences à haut rendement. Par exemple, le volume d'engrais importés est passé de 141 000 tonnes en 1991 à 382 000 tonnes en 1998. Pour le secteur manufacturier, la croissance s'est opérée sous forme d'acquisition de nouveaux capitaux. En effet, de leur niveau de 72 millions de birr en 1991/92, ils ont grimpé à 307 millions en 1996/97 ; cette croissance est essentiellement attribuable au secteur privé dont les dépenses d'équipement sont montées de 2,2 millions de birr à 126 millions au cours de la même période. Deuxièmement, les exportations, qui avaient atteint la côte d'alarme en 1992 (1,5 % seulement du PIB), ont également réagi très favorablement au nouvel environnement en remontant rapidement à 9,2 % du PIB en 1997/98 (voir tableau V). En moyenne annuelle, cette performance a atteint l'équivalent de 7,1 % du PIB entre 1992/93 et 1998/99. On peut observer au tableau II la croissance régulière des exportations, en pourcentage du PIB, au cours des trois sous-périodes, aux taux de 2,7 % à 6,8 %, et à 8,7 % après l'exécution du programme. Troisièmement, la productivité du secteur manufacturier s'est rapidement améliorée d'autant plus que les obstacles à la performance ont été levés grâce, notamment, à l'amélioration des codes dissuasifs d'investissement et de travail. Selon les chiffres cités par la MEDAC, la productivité de la main-d'œuvre, qui diminuait à un taux annuel moyen de 3,4 % entre 1980/81 et 1990/91, a enregistré une croissance de 35 % entre 1991/92 et 1996/97. Enfin, le retour à la paix et à la stabilité a permis au gouvernement de se consacrer à la gestion économique et de mobiliser les ressources humaines requises. Dans une atmosphère aussi propice, intervenant après une longue période d'instabilité, les agents économiques se sont sentis encouragés à produire, commercialiser et investir.

4.3.5 Outre les objectifs de croissance du PIB, les objectifs de réduction du taux d'inflation ont été largement atteints. Alors qu'au moment de l'évaluation, on avait prévu une baisse du taux élevé d'inflation de 24,2 % en 1992/93 à 7 % en 1994/95, soit un taux annuel moyen de 13,7 % (voir tableau I), le résultat a largement dépassé les prévisions, comme en témoignent les taux annuels moyens de 5,2 et 0,2 % pendant la période du programme et de celle de l'après-programme respectivement (tableau II). Le taux d'inflation de 13,4 % enregistré en 1994/95 était essentiellement imputable à la sécheresse de l'époque et à l'augmentation imprévue de la masse monétaire.

4.3.6 Le déficit du secteur public (à l'exclusion des dons), a régressé tout le long de la période, sauf en 1993/94. On peut toutefois estimer que le résultat a été une réussite, lorsqu'on le compare aux objectifs fixés lors de l'évaluation. En effet, dans le rapport d'évaluation, le déficit devait se situer à un taux annuel moyen de 21,7 %. Or, entre 1992/93 et 1998/99, ce taux s'est positionné à 7,1 % dans les mêmes conditions, et à 4,3 %, si on prend en compte les dons. On peut donc conclure, en ce qui concerne la réduction du déficit public, que le programme a réussi.

4.3.7 En 1993/94, les dépenses, qui s'établissaient à 19,6 %, ont soudainement grimpé à 25 % du PIB. Les dépenses ordinaires aussi bien que les dépenses d'équipement ont augmenté, suite, en ce qui concerne les premières, à une augmentation subite des paiements des intérêts. Sur l'ensemble des dépenses (ordinaires et équipement), environ 19 % avaient été consacrées à l'éducation et à la santé (voir tableau VII), et ce niveau a été plus ou moins maintenu jusqu'en 1999. Les dépenses totales en moyenne annuelle ont représenté l'équivalent de 24,1 % du PIB entre 1992/93 et 1998/99, contre une moyenne annuelle de 42,6 % prévue à l'évaluation au titre des années 1992/93 à 1994/95. L'accroissement des recettes a été impressionnant. On voit au tableau III que les recettes ont grimpé de 2,2 milliards de birr (10,6 % du PIB) en 1991/92 à 9,4 milliards en 1998/99 (soit 19,2 % du PIB), ce qui a eu pour conséquence, d'une part, l'élargissement de la base fiscale qui s'est étendue aux recettes minières, au revenu immobilier et aux gains sur les actions, les obligations et les logements urbains. Mais, de tous ces facteurs, ce sont l'augmentation des droits d'importation, de 704 millions de birr en 1992/93 à 2 milliards en 1997/98, et l'accroissement des revenus publics qui sont les causes majeures de cette flambée des revenus (voir tableau XIII). Le niveau des recettes a atteint en moyenne 16,9 % du PIB au cours de la période septennale de 1992/93 à 1998/99. Ainsi, le financement du déficit par les banques nationales a été réduit de manière significative, comme prescrit par le programme.

4.3.8 La balance des paiements de l'Éthiopie est caractérisée par un déficit structurel du compte commercial, un excédent beaucoup plus faible du compte des services et donc un déficit du compte courant avant transferts (voir tableau V) qui a atteint une moyenne annuelle correspondant à 4,7 % du PIB pendant la période après l'exécution (voir tableau II), contre une moyenne annuelle de 19,4 % du PIB prévu à l'évaluation. Les exportations ont réagi de manière positive aux mesures mises en place. Elles ont accru, en termes nominaux, de 319 millions de birr en 1991/92 à 3,6 milliards de birr en 1998/99 (voir tableau V). Les exportations de café ont plus particulièrement monté en flèche et atteint le chiffre record de 121 365 tonnes en 1997/98 alors qu'elles stagnaient à 36 000 tonnes en 1991/92. D'après les autorités, 80 % de ce chiffre ont été assurés par les exportateurs privés alors qu'ils n'avaient contribué que de 16 % au cours des dernières années du régime précédent. Bien que les exportations de légumes secs et de graines oléagineuses aient progressé, (de 0,5 % de l'ensemble des exportations en 1992/93 à 10,1 % en 1997/98, tableau XII), le café demeure de loin le principal produit d'exportation (avec 70 % des exportations totales en 1997/98), et il y a de fortes chances qu'il le demeure, à moyen terme. De leur côté, les importations ont rapidement progressé, et atteint une moyenne annuelle de 18,7 % du PIB entre 1992/93 et

1998/99. Suite aux entrées importantes de capitaux (fonds des donateurs essentiellement), l'Éthiopie a même réussi à dégager sur sa balance des paiements un excédent correspondant à une moyenne annuelle de 2 % du PIB entre 1992/93 et 1998/99.

4.3.9 À l'évaluation, un objectif avait été fixé pour les réserves brutes équivalant à 7,2, 10 et 13 semaines d'importations respectivement, au titre de chacune des trois années de 1992/93 à 1994/95. Mais le résultat a été nettement meilleur car pour chacune de ces trois années, le niveau réel des réserves était supérieur au double de l'objectif visé. En effet, le niveau des réserves a atteint l'équivalent de 14,7, 28,3 et 30,2 semaines d'importations (voir tableaux I et V) au cours de chacune des trois années respectivement. Au cours des trois années s'achevant en 1998, ces chiffres ont atteint des niveaux impressionnants.

4.3.10 On trouvera au tableau X un résumé de la situation de la dette extérieure de l'Éthiopie. Ce tableau montre que l'année 1997/98 a marqué un tournant dans l'histoire de la dette de l'Éthiopie puisque le ratio du service de la dette a chuté de 40,5 % à 15,7 % suite aux opérations de rééchelonnement par le Club de Paris en 1997. L'encours de la dette extérieure par rapport au PIB a aussi légèrement diminué, de 63,9 % à 61,8 %. Mais, d'après les chiffres du FMI, l'année 1997 a aussi été la plus mauvaise pour le pays en ce sens qu'il a été obligé de reconnaître les créances non remboursées, dues à la Russie (essentiellement pour des équipements militaires), ce qui a fait doubler l'encours de sa dette à 143,5 % du PIB. Pour cela, le ratio du service de la dette va monter à 60 %. Toutefois, il semble que le pays est en train de négocier avec la Russie et les créanciers non-membres du Club de Paris pour parvenir à un accord de rééchelonnement dont les modalités seront semblables à celles du Club de Paris. En cas de réussite, le ratio général du service de la dette pourrait baisser de manière significative. Enfin, le pays a été sélectionné comme candidat potentiel pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ; mais, à cause du conflit avec l'Érythrée, il semble que le traitement du dossier est suspendu.

### **Performance sectorielle**

4.3.11 La libéralisation des prix intérieurs et les autres réformes appliquées au secteur extérieur ont eu des incidences majeures sur l'économie en général et sur des secteurs clés tels que l'agriculture et l'industrie, en particulier. Comme indiqué plus haut, la production agricole a considérablement augmenté pendant et après la période d'exécution. Le volume de la production vivrière est passé d'une moyenne à long terme de 60 millions de quintaux dans les années 1980 à 104 millions en 1996/97, comme conséquence directe de l'amélioration générale de la stratégie du secteur agricole où une place prépondérante est faite maintenant à l'efficacité, la maximisation des bénéfices et la décentralisation. Le secteur manufacturier a lui aussi enregistré des taux de croissance élevés. Ainsi, la part de l'industrie, en pourcentage du PIB, est passée d'une moyenne annuelle de 9,6 % pendant la période avant le programme, à 10,9 % et 11,4 % pendant la période du programme et la période après-programme respectivement (voir tableau II).

### **Libéralisation des prix et réformes des taux de change**

4.3.12 Au début de ce programme, la plupart des prix étaient contrôlés ou réglementés. La mise en œuvre du programme a préparé le terrain pour leur libéralisation. Ainsi, tous les prix, à l'exception des prix du pétrole, ont maintenant été libéralisés, conformément à l'objectif de libéralisation de l'économie et de faire une place prépondérante aux forces du marché dans l'attribution des ressources. Les cours du pétrole sont ajustés périodiquement pour tenir compte des cours mondiaux. Les tarifs des équipements collectifs (électricité, eau et télécommunications) ont été ajustés à la hausse pour tenir compte des coûts de production réels.

4.3.13 Dans le secteur financier, la plupart des contrôles des taux prêteurs et des taux créditeurs ont été supprimés en janvier 1988 ; maintenant le gouvernement se contente de garantir un taux plancher pour les comptes d'épargne. Ce taux se situe actuellement à 6 % (voir tableau IV), bien au-dessus du taux d'inflation en vigueur. En 1994/95, un système de vente aux enchères des titres du Trésor a été introduit pour permettre aux forces du marché de jouer un rôle dans la détermination des taux d'intérêt, conformément à l'esprit du Programme. Trois catégories de bons du Trésor (échéances de 28, 91 et 182 jours) sont vendues aux enchères au public et aux institutions financières. Leur valeur nominale a été récemment réduite de 50 000 birr à 5 000 birr pour permettre d'accroître la participation du secteur privé.

4.3.14 Au plan du marché de change, le gouvernement a introduit en mai 1993, un système bihebdomadaire de vente aux enchères de devises, comme mesure préliminaire de la libéralisation des taux de change. Pendant environ deux ans, le taux marginal des ventes aux enchères a servi de taux secondaire pour certaines transactions. Mais en juillet 1995 les deux taux ont été unifiés et un système hebdomadaire de vente aux enchères a été instauré. Depuis août 1998, le gouvernement a remplacé le marché des ventes aux enchères au détail par un marché de gros auquel participent les banques commerciales, les bureaux de change et les investisseurs. Ainsi la compétitivité du birr est maintenue (la différence de change entre le taux parallèle et le taux officiel a pratiquement disparu) et le secteur privé peut maintenant accéder facilement aux devises. Le birr, dont le taux de change était de 5,1 le dollar en 1992/93, s'est déprécié à 8,121 le dollar en 1998/99, soit une dépréciation nominale de 59 % (voir tableau VIII). Mais, fait bien plus important, sa compétitivité, telle qu'évaluée par le Taux de change effectif réel s'est apprécié de 76 % au cours de la même période (voir tableau VIII). La quasi-suppression de la différence de change entre le taux parallèle et le taux officiel indique à quel point la surévaluation a été réduite.

4.3.15 Une importante libéralisation du commerce a été entreprise dans le cadre du Programme. Dans la logique de ses engagements, le gouvernement a introduit des systèmes de ristourne sur les droits d'exportation en août 1993 pour encourager les exportations. Cette ristourne a été introduite sous deux formes ; la première consiste à rembourser les droits de douane payés au titre des matières premières et grâce à la deuxième, appelée système d'importation hors taxe, les exportateurs potentiels sont dispensés de droits de douane sur les matières premières. Les taxes et droits de douane sur les exportations ont été supprimés, à l'exception du café. Les frais d'agrément pour les exportateurs de café ont été réduits ; de même les procédures d'obtention de ces agréments ont été simplifiées. Depuis septembre 1996, la condition de reddition à 100 % des devises exigée des exportateurs a été ramenée à 50 %, puis supprimée en septembre 1998. Les exportateurs peuvent maintenant ouvrir des comptes convertibles auprès des banques commerciales. Les droits maximum d'importation ont été progressivement réduits du taux antérieur de 280 % à environ 80 %, puis à 30 %, et le nombre des catégories de tarifs ramené de 15 à 7. Le taux moyen pondéré des tarifs sur la base du commerce extérieur se situe maintenant à 14,9 %. L'octroi des licences d'importation a été maintenant simplifié et il n'existe plus qu'une liste d'importations interdites qui sont : les médicaments, les armes ou les articles obscènes.

4.3.16 Ces mesures, notamment celles relatives aux taux de change, ont provoqué l'accroissement des exportations. En effet, les exportations ont crû, en termes nominaux, de 319 millions de birr (1,5 % du PIB) en 1991/92, à 4,1 milliards de birr (9,2 % du PIB) en 1997/98 (voir tableau V). Le volume du café exporté est passé de 63 400 tonnes en 1992/93 à 123 600 tonnes en 1996/97. Au cours de la même période, les légumineuses et les graines oléagineuses ont enregistré une forte progression, de 1 900 tonnes à 112 600 tonnes, soit de 0,5 % des exportations totales à 10,1 % (voir tableau XII), ce qui a donné un coup de fouet à

la diversification des exportations. Malheureusement, la performance du cuir et des produits dérivés du cuir, des autres exportations non traditionnelles était décevante, apparemment à cause des problèmes inhérents au cuir lui-même. Sa contribution à l'ensemble des exportations est tombée de 14,2 % en 1992/93 à 8,4 % en 1997/98. Le gouvernement est toutefois en train de tout mettre en œuvre pour relancer ce secteur qui offre de bonnes perspectives au plan de la diversification des exportations. A cet effet, un Institut de technologie du cuir sera bientôt créé avec l'assistance technique de l'Italie. On envisage de plus en plus l'éventualité des produits horticoles et textiles comme matières de diversification des exportations. Ainsi, on enseignera bientôt la technologie textile à l'université pour que le secteur soit doté d'une main-d'œuvre qualifiée.

### **Mesures de désengagement**

4.3.17 Avant le Programme, presque toutes les entreprises (à l'exception de celles relevant du secteur agricole) avaient été nationalisées par le précédent régime socialiste. Ces sociétés d'État étaient pour la plupart inefficaces et pesaient lourdement sur le budget, du fait qu'elles étaient subventionnées par l'État. De plus, leur existence même était contraire à la stratégie visant à encourager l'émergence d'un secteur privé dynamique. L'État a donc dû mettre en place un solide programme de désengagement visant à réduire, sinon supprimer, son rôle dans l'économie.

4.3.18 À cette fin, une Agence de privatisation a été créée en 1994 pour veiller au bon déroulement du processus de privatisation. Le Programme, qui a démarré effectivement début 1995, est mis en œuvre par phases successives. La première phase a porté sur les entreprises relativement faciles à privatiser (petits établissements commerciaux de détail). À la fin de 1998, quelque 177 unités recouvrant toutes les gammes d'activités (123 sociétés de vente en détail ou en gros, 31 entreprises manufacturières, 14 hôtels et restaurants, 6 sociétés agricoles, 2 de construction et 1 société minière) constituant 6,6 % du PIB, avaient été vendues. Leur cession n'a pas nécessité de gros efforts de restructuration. Le gouvernement a maintenant cédé la presque totalité des activités de commerce de détail. Toutefois, concernant l'engagement qu'il a pris dans le cadre du programme, il semble que certains hôtels n'ont toujours pas été vendus (14 sur les 29 recensés dans le programme).

4.3.19 Le processus de privatisation est tout-à-fait nouveau pour l'EPA (l'agence de privatisation), d'où la lenteur constatée jusqu'à présent. L'une des raisons qui ont fait traîner les choses résidait dans la manière dont il fallait traiter le cas des travailleurs compressés. Ce problème est très délicat pour le gouvernement, d'autant plus que les opportunités limitées ne permettent pas d'envisager une offre significative d'emplois. Le gouvernement a organisé les travailleurs en groupes de programmes de sécurité et parfois, les a encouragés à racheter les entreprises grâce à des prêts qu'il leur octroyait. La deuxième raison qui a ralenti le processus de privatisation est le fait des réclamations concernant les propriétés illégalement saisies par le régime Dergue, les autorités ayant décidé qu'aucune propriété faisant l'objet de telles réclamations ne pourrait être privatisée. Or, Au cours de l'exercice 1995, l'agence de privatisation avait reçu quelque 17 000 réclamations de ce genre, sur lesquelles elle avait rejeté 13 000 ; elle poursuit les enquêtes sur le reste. Elle compte confier un millier de cas à trois administrations régionales.

4.3.20 La seconde phase, et de loin la plus ambitieuse du programme de désengagement du gouvernement, est la cession de 120 grandes entreprises publiques (brasseries, industries alimentaires, tanneries, usines textiles, fabriques de vêtements et une firme d'ingénierie, d'une valeur nette moyenne de 3 millions de dollars environ) au cours de la période 1999-2002. Suite à un changement intervenu dans la législation, l'agence de privatisation jouit désormais

d'une plus grande autonomie pour gérer tout le programme de privatisation. Elle est devenue une agence autonome fédérale qui rend directement compte au cabinet du Premier Ministre, alors qu'auparavant elle était sous le couvert du ministère des Finances. Une autre méthode de cession a été adoptée (création de sociétés à responsabilité limitée devant permettre une plus grande participation) dans le cadre de laquelle l'agence va recevoir une assistance technique de la Banque mondiale et du gouvernement allemand. Le gouvernement est en train d'adopter une approche sectorielle qui lui permettra de vendre dans un même lot plusieurs entreprises exerçant les mêmes activités, et qui pourraient être fusionnées par la suite pour constituer des entreprises plus grandes.

### **Développement du secteur privé**

4.3.21 L'une des causes de la lenteur de la croissance de l'économie éthiopienne sous l'ancien régime était l'influence généralisée du gouvernement sur les activités économiques. Il a été démontré que cette influence était inefficace et donc susceptible de retarder la croissance. Aussi, comme mesure préliminaire envisagée pour la reprise de la croissance, le programme a-t-il préconisé le développement du secteur privé qui, théoriquement et historiquement, s'est avéré bien plus efficace que le secteur public.

4.3.22 Depuis son arrivée au pouvoir en 1991, le gouvernement de transition souscrit pleinement à cet avis. Il a donc fait de la promotion et de l'expansion du secteur privé l'un des piliers de sa stratégie de développement. Il a mis l'accent sur l'accès du secteur privé aux devises et au crédit local et a donc amené les forces du marché à jouer le rôle le plus prédominant dans la détermination de tous les prix. Toujours d'après la vision de l'économie par le gouvernement, le programme de privatisation est directement lié au rôle que le secteur privé est censé jouer. Le gouvernement a, à cette fin, pris plusieurs autres mesures visant à faire tenir le rôle prédominant dans le développement économique du pays par le secteur privé.

4.3.23 Un nouveau code du travail, qui a radicalement modifié la Proclamation du Travail n° 64/1975, a été adopté en 1993. L'ancienne clause faisant obligation de passer par les "Offices de main-d'œuvre" a été supprimée ; et les directions des sociétés jouissent maintenant d'une plus grande souplesse dans le déploiement des ressources humaines, aussi bien pour le recrutement que pour le renvoi. Ces dernières années, le code d'investissement a été modifié au moins trois fois pour permettre au pays d'attirer des investissements étrangers directs, en grande quantité. Dans le dernier texte révisé, une loi de forclusion a été décrétée et appliquée. Auparavant, les investisseurs étrangers n'avaient pas le droit de participer aux capitaux des coentreprises avec un montant inférieur à 20 millions de dollars. Ce montant minimum a été maintenant supprimé. De même, les investisseurs n'avaient pas le droit de participer à des petites industries de construction mécanique, métallurgique, pharmaceutique, chimique ou d'engrais pour un montant supérieur à 20 millions de dollars. Ce plafonnement est maintenant supprimé. La loi interdisant la participation des étrangers aux secteurs des télécommunications et de l'énergie a été abrogée. L'interdiction aux privés de faire du commerce d'engrais a été levée, et un nouveau cadre juridique et réglementaire autorisant la participation des privés nationaux a été instauré en 1997, en même temps qu'une nouvelle autorité de réglementation. Suite à la libéralisation du système de change, le rapatriement des dividendes et des bénéfices est maintenant devenu plus facile. Récemment, l'agence éthiopienne des investissements a accordé des concessions d'investissements à des nationaux éthiopiens résidant à l'étranger, leur permettant d'investir librement dans des entreprises locales.

4.3.24 Toutes ces mesures destinées à promouvoir le développement du secteur privé semblent porter des fruits. D'après les chiffres cités par les autorités éthiopiennes, la part du secteur privé dans l'ensemble des exportations est passé de 16 % pendant les dernières années du régime Dergue, à 80 % en 1997/98. De même, le nombre de projets d'investissement étranger direct approuvés a rapidement augmenté depuis la mise en œuvre du programme. Ainsi, 5050 projets au total ont été approuvés entre 1992/93 et 1998/99, pour un montant total de 41,5 milliards de birr, dont 1491 ont démarré leurs activités avec 8,8 milliards de birr (voir tableau IX). Cette tendance devrait s'accélérer au fur et à mesure que le programme de privatisation gagnera de l'ampleur.

### **Impact socio-économique**

4.3.25 L'effet conjugué de plusieurs années de conflit interne et de conditions climatiques hostiles a fait de l'Éthiopie l'un des pays les plus pauvres au monde. Les statistiques sur le secteur social illustrent de manière éloquente l'ampleur de cette pauvreté. Par exemple, la durée de vie à la naissance était estimée à 49 ans en 1994, contre 56 ans pour les pays à faible revenu et 52 ans pour l'Afrique sub-saharienne. Environ 19 % seulement de la population ont accès à de l'eau potable courante et 7 % à des installations sanitaires adéquates. Le taux d'analphabétisme est le triple de celui du Kenya et le double de celui de la Tanzanie, ses deux voisins immédiats. Plusieurs années de guerre civile, des sécheresses à répétition et un système centralisé inefficace ont fait payer des tributs à la population.

4.3.26 Si, à long terme, la croissance économique est la mesure la plus appropriée pour l'éradication de la pauvreté, il s'avère indispensable qu'à court et moyen terme, d'autres mesures soient prises pour alléger le fardeau de la pauvreté pesant sur les groupes les plus vulnérables de la société. C'est pour cette raison qu'avec la reprise de la croissance économique, des bailleurs de fonds, dont des Italiens et des Allemands, en collaboration avec le gouvernement, ont pris des mesures pour lutter contre cette situation. Il s'agit de l'aide et du crédit ciblés en faveur des soldats démobilisés au nombre de plus de 300 000, soit pour leur permettre de retourner à leur lieu d'origine, soit pour leur assurer un emploi permanent. Certaines organisations internationales et ONG s'occupent des enfants handicapés en leur fournissant les commodités de base et une éducation élémentaire. Le problème des quelque 100 000 enfants de la rue demeure une menace pour la sécurité sociale.

4.3.27 Dans le cadre du programme, un service de suivi des prestations sociales a été créé au sein du ministère de l'Économie et de la Coopération ; son rôle est de suivre de près la situation de la pauvreté dans le pays et de permettre à l'État de mieux cibler les ressources vers les personnes les plus nécessiteuses. L'Office central des statistiques procède régulièrement, à cette fin, à des enquêtes auprès des ménages sur la consommation, les dépenses et les revenus, et sur d'autres indicateurs de bien-être relatifs à l'éducation et la santé ; ces données sont ensuite traitées par le service de suivi. Les résultats les plus récents pour l'année 1995/96 confirment le fait que la pauvreté est largement répandue, surtout dans les zones rurales, bien que des régions soient mieux pourvues que d'autres.

4.3.28 Dans le rapport d'évaluation, le programme ne faisait pas explicitement mention des questions relatives à la femme et à l'environnement, probablement parce que ces questions n'étaient pas jugées aussi importantes qu'elles le sont aujourd'hui. Cela étant, il est évident que les caprices météorologiques qui ont affecté pendant des années le pays, ont eu des conséquences nuisibles sur l'environnement et donc sur la performance de l'agriculture. En ce qui concerne les questions de genre, le gouvernement a créé une Direction de la condition féminine au ministère du Travail, chargée d'examiner les questions concernant les femmes. Des services de planning familial ont été mis en place et sont chargés d'éduquer les femmes

sur les mérites de la limitation des naissances. Même s'il n'y a pas de preuves directes, on peut déduire que les femmes, en tant que groupe, ont bénéficié du programme dans la mesure où le secteur agricole où elles exercent en majorité, a montré des signes d'une nette amélioration.

#### 4.4 **Renforcement institutionnel**

4.4.1 Le fait de devoir exécuter le programme a permis de poser les jalons pour la création des principales institutions requises pour cette exécution. Dans de nombreux cas, les institutions existantes ont été renforcées et dans d'autres, les capacités humaines ont été créées. Par exemple, l'EPA a été créée dans l'unique but de privatiser les entreprises d'État. La Banque mondiale et un groupe allemand, (GTZ) ont fourni l'assistance technique chargée d'encadrer l'EPA dans cette tâche. Mais le personnel local de l'EPA avait décidé, depuis le début du programme de privatisation en 1994, de créer une base solide de capital humain par la formation sur le tas et, autant que faire se peut, de ne faire appel à l'assistance technique que pour les cas que le personnel local ne pourrait pas traiter. À cet effet, l'agence est en train de dispenser des cours à son personnel, tout en compilant des manuels administratifs et de procédure à leur intention.

4.4.2 De nouvelles activités entreprises par certaines institutions dans le cadre du programme peuvent être considérées comme d'autres domaines de renforcement institutionnel. Par exemple, le ministère des Finances et la Banque nationale d'Éthiopie ont été respectivement renforcées pour superviser les ventes aux enchères des bons du Trésor et pour gérer les ventes aux enchères hebdomadaires des devises. Le processus de formation sur le tas adopté par ces institutions s'est avéré très utile au plan du renforcement institutionnel. De même, la participation des nationaux éthiopiens à la Révision des dépenses publiques a renforcé la capacité de ces cadres. De plus, le gouvernement est en train d'élaborer un projet en vue de la création d'une bourse des valeurs à Addis Abeba. À cet effet, la Société financière internationale (SFI) vient d'achever la sélection des consultants chargés d'élaborer un plan d'activités détaillé pour la mise en œuvre du projet. On prévoit que la bourse de Stockholm apportera sa contribution institutionnelle au projet. Le rapport des consultants est attendu pour juillet.

4.4.3 Enfin, la réforme de la fonction publique, qui faisait partie du programme, a rendu la fonction publique plus efficace. Pour cette réforme, un groupe de travail avait été mis en place en 1994 pour identifier les points faibles et proposer des solutions. Un rapport a été publié après une étude de seize mois au bout desquels un Programme de réforme de la fonction publique a été proposé et approuvé par le gouvernement en mars 1996. Il avait été décidé de réaliser cette réforme par étapes et jusque-là, les recommandations relatives à la gestion et au contrôle des dépenses ont été mises en œuvre avec l'assistance de la Banque mondiale. S'agissant de la gestion des ressources humaines, la nécessité d'améliorer la classification des postes, les évaluations de la performance et le processus de recrutement et de promotion a été définie, mais n'est pas encore traduite dans les faits.

#### 4.5 **Viabilité des résultats obtenus**

4.5.1 L'économie éthiopienne a bien réagi vis-à-vis de l'ensemble des réformes contenues dans le programme. Les résultats, réalisés à partir d'un niveau de revenu très faible, ont été impressionnants. Ainsi, l'économie jusque-là planifiée a cédé la place à une économie de libre entreprise. Les prix ont été libéralisés et un environnement propice au développement du secteur privé a été instauré. L'économie est ainsi en mesure de poursuivre sa lancée sur la voie de la croissance.

4.5.2 Mais les acquis obtenus ne pourront être maintenus qu'à certaines conditions : la continuation de l'engagement politique ; l'appui continu des bailleurs de fonds ; l'arrêt des hostilités à la frontière avec l'Érythrée, et la réduction progressive de la pauvreté. Le gouvernement a largement démontré son engagement en faveur de la cause de la réforme. La société est plus ouverte maintenant et au niveau des autorités, rien n'indique un revirement éventuel de la politique en vigueur. On peut donc espérer que, du court au moyen terme, l'engagement politique sera maintenu, ce qui est une garantie pour la viabilité des réalisations.

4.5.3 L'engagement du gouvernement à l'égard des réformes se trouve renforcé davantage par son nouveau Document-cadre de politique économique 1998/99-2000/01 et sa Vision 2015 déclarée récemment. Dans son Document-cadre de politique, le gouvernement a réitéré sa volonté de poursuivre les réformes. De même, dans sa Vision, il s'engage à faire disparaître la pauvreté d'ici 2015, grâce à l'éducation primaire et aux soins de santé primaires pour tous, et à la sécurité alimentaire pour la population entière. En outre, il s'engage à faire développer davantage le secteur privé par l'instauration d'un environnement favorable plus adapté.

4.5.4 Mais toutes ces mesures peuvent être compromises par l'actuel conflit frontalier avec l'Érythrée. Cette situation exerce une certaine pression sur la gestion macroéconomique, sur les flux de ressources et les coûts de transport, qui sont estimés à 1,3 % du PIB, puisque l'Éthiopie doit maintenant utiliser le port de Djibouti. Au plan de la gestion macroéconomique, les ressources sont maintenant déviées au profit de la guerre, comme en témoigne l'accroissement des dépenses de défense à 8,1 % du PIB, du niveau de 2 % avant la guerre. Le déficit budgétaire qui jusque-là était soutenable, a atteint maintenant des niveaux préoccupants. Ainsi, d'après les projections entreprises dans le cadre de la Révision des dépenses publiques, le déficit budgétaire, après dons, doit atteindre en 1999/2000, 5,8 % du PIB, ce qui, étant donné la diminution prévue des financements extérieurs, va entraîner un accroissement du financement intérieur estimé à 4,2 % du PIB. L'accroissement des dépenses de défense au détriment des dépenses d'équipement dans les secteurs de l'éducation et de la santé est également préoccupant. Au plan extérieur, le déficit du compte courant (qui, en 1998/99 déjà, atteignait 7,8 % du PIB), pourrait se creuser davantage par suite de la baisse des exportations ; cette situation, conjuguée à la suspension des décaissements par les institutions de Bretton Woods en raison du conflit, et à l'épuisement des réserves extérieures, pourrait à son tour provoquer l'aggravation du déficit de la balance générale. Toutes choses qui pourraient exercer une pression sur les autorités monétaires. Tout en réagissant calmement face à la situation, le gouvernement éthiopien a pris des mesures qui pourraient être interprétées comme étant un revirement de position. A preuve, en décembre 1999, il a introduit une surtaxe de 10 % sur les importations et, depuis février 2000, il demande aux importateurs de déposer l'équivalent de la valeur totale de leurs importations en monnaie locale. Même si ces mesures sont insignifiantes au regard des vastes réformes entreprises, l'aggravation du conflit et le sentiment d'injustice ressenti par la communauté internationale pourrait amener celle-ci à réagir d'une manière qui peut porter préjudice au programme.

4.5.5 Enfin, la viabilité des acquis peut être menacée par la pauvreté qui sévit dans le pays. De toute évidence, l'Éthiopie est un pays très pauvre. La population attend en vain, au fil des ans, que son niveau de vie s'améliore. Le mécontentement social pouvait être réprimé sous un régime militaire, ce qui ne semble pas être le cas dans le système ouvert et démocratique actuel. Les espoirs déçus pourraient provoquer des mécontentements sociaux et donc entraîner le retournement des politiques actuelles. La viabilité des acquis actuels pourrait, à la longue, ne pas être garantie, à moins que la pauvreté actuelle ne soit réduite dans son ampleur et sa profondeur.

## 5. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation de la performance est effectuée en fonction de l'analyse des informations contenues dans les chapitres 3 et 4. On trouvera aux annexes I et II les résultats de l'évaluation.

### 5.1 Performance de l'exécution

La performance de l'exécution du programme a été jugée non satisfaisante, principalement à cause du retard accusé par le calendrier d'exécution.

### 5.2 Performance du Groupe de la Banque

Dans l'ensemble, la performance de la Banque a été jugée satisfaisante, essentiellement à cause du niveau de ses missions de supervision.

### 5.3 Résultat du projet

Le résultat du programme a été satisfaisant. Toutefois, la situation sociale demeure précaire comme le perçoivent les nombreuses personnes menacées de famine dans certaines régions du pays frappées de sécheresse.

## 6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 6.1 Évaluation globale

6.1.1 Les objectifs du programme ont été largement atteints ; un environnement entièrement nouveau et plus favorable à la reprise de la croissance a été instauré. Les déséquilibres macroéconomiques, tant au niveau du secteur public que des comptes extérieurs ont été maîtrisés, et le niveau de l'inflation a été ramené à un taux annuel moyen de 0,2 % après l'exécution (1996/97-1998/99) contre un taux annuel moyen de 17,3 % pendant les trois années qui ont précédé le programme (1990/91-1992/93). De même, le PIB réel a crû à un taux annuel moyen de 6,1 % pendant l'exécution du programme (1993/94-1995/96), et de 3,6 % après la période d'exécution, malgré les conditions atmosphériques défavorables qui ont sévi pendant ces deux périodes. Les principales distorsions au niveau de l'économie, telles que la surévaluation des taux de change et les taux d'intérêts négatifs prévalant, ont été supprimées. D'importantes réserves en devises ont été constituées. Le désengagement par l'État de nombreuses entreprises publiques prépondérantes dans l'économie progresse de manière satisfaisante, et le secteur privé est en train de jouer un rôle plus important dans l'économie. Le gouvernement se penche, au plus haut niveau, sur le problème de la pauvreté absolue que connaît au moins la moitié de la population.

6.1.2 Ces résultats impressionnants, qui ont été réalisés en un laps de temps relativement court, ne doivent pas occulter le fait que le pays est encore confronté à de sérieux problèmes, dont le plus difficile est peut-être son incapacité à assurer un minimum de sécurité alimentaire. En effet, ironie du sort, malgré tous les développements économiques positifs enregistrés ces huit dernières années, une fraction importante de la population connaît actuellement la famine dans certaines régions du pays où sévit la sécheresse. La Commission de prévention et de lutte contre les catastrophes, qui estime que quelque 8 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire de 821 835 tonnes, d'une valeur estimative de 206 millions de dollars (soit 20 % des recettes publiques), a lancé un appel d'urgence en janvier

2000. Bien que l'ampleur de la catastrophe ne soit en rien comparable à celle qui a secoué le monde entier dans les années 1970 et 1980, la crise actuelle vient rappeler la nécessité impérieuse de dissocier l'économie de l'agriculture pluviale.

## 6.2 Rétroaction

### Enseignements – le gouvernement

6.2.1 Aux dires de tous, le résultat du programme a été une réussite. Ce résultat n'aurait cependant pas été possible sans un engagement ferme des autorités politiques. En effet, dès le début, le gouvernement de transition a démontré sa volonté d'ouvrir le pays au plan politique et économique. Il a également décidé, dans un esprit d'ouverture, d'impliquer les citoyens par un dialogue ouvert et par leur participation. C'est ainsi qu'après un débat national élargi en novembre 1991, il a adopté un document d'orientation appelé Charte de la période de transition, qui contenait son approche de la gestion économique. Cette Charte devait fixer le moment de l'exécution de plusieurs trains de réformes, dont le présent programme fait partie.

6.2.2 Le résultat positif n'aurait pas été possible sans l'existence et la participation de solides institutions. L'aptitude de la fonction publique, après plusieurs années de guerre civile et de désintégration sociale, à mettre en œuvre ce programme et d'autres programmes de gestion économique, est la preuve qu'il faut créer et maintenir des institutions nationales solides.

### Enseignements –la Banque

6.2.3 Le programme n'aurait pas réussi sans la supervision satisfaisante de la Banque. En effet, grâce à cette supervision, les problèmes d'exécution ont pu être réglés et ainsi leurs conséquences négatives ont pu être évitées. La Banque a eu le mérite d'avoir envoyé deux missions de supervision technique et une mission de supervision financière en Éthiopie pendant l'exécution du programme. Le rapport d'évaluation n'a cependant fait aucune mention des incidences potentielles de la libéralisation de l'économie éthiopienne sur ses voisins. Et pourtant, ces effets pourraient être bénéfiques dans le contexte élargi de l'intégration entre pays africains.

### Enseignements – la communauté des bailleurs de fonds

6.2.4 Le résultat satisfaisant du programme peut être aussi attribué à la générosité de la communauté des bailleurs de fonds (par le biais des flux financiers) et à la coordination entre eux. En effet, sans un financement adéquat, le programme aurait été pénible à réaliser. Enfin, sans une bonne coordination, notamment au niveau des principaux donateurs, la mise en œuvre du programme aurait été plus difficile.

## 6.3 Recommandations

### **Le gouvernement**

6.3.1 La principale recommandation qui se dégage de l'analyse qui vient d'être faite est que le gouvernement doit rester attaché à la cause de la réforme, car les coûts d'un changement de politique pourraient être très élevés. Les réformes d'orientation ont été très bénéfiques pour l'économie. Le gouvernement doit, s'il veut éviter que les réformes tombent en désuétude, continuer de se consacrer à la poursuite des réformes.

## **La Banque**

6.3.2 la réussite du programme est due, en partie, à la mise en œuvre et à la supervision efficaces par la Banque. A cet égard, la principale recommandation à faire est que la Banque doit intensifier ses efforts de supervision du programme. Il a été noté qu'elle n'a pas participé au travail de préparation en amont pour la conception du programme. A l'avenir, elle devra faire en sorte de participer à cette phase initiale, très utile, de conception. En outre, sa participation à la Revue annuelle des dépenses publiques, pratiquée maintenant depuis sept ans, est très louable et doit être poursuivie avec autant d'ardeur. Elle devra recourir à tous les moyens de persuasion dont elle dispose pour amener les autorités à mettre en œuvre les recommandations émanant de ce travail utile et intéressant et auquel, en fait, certains hauts fonctionnaires mêmes de l'État ont participé.

## **La communauté des bailleurs de fonds**

6.3.3 L'Éthiopie est un pays très pauvre dont l'encours de la dette est relativement élevé. Elle a besoin d'un allègement de sa dette pour pouvoir sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Le pays a démontré son courage et sa volonté d'appliquer des réformes ; il mérite donc une remise de sa dette. Par ailleurs, il a besoin de flux de ressources adéquates pour appuyer ses efforts de mobilisation de revenu interne.

FORMULAIRE 1  
PERFORMANCE DE L'EXÉCUTION

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

| No | INDICATEURS DES COMPOSANTES                                   | NOTE (1 à 4) | REMARQUES  |
|----|---|--------------|--|
| 1  | Respect du calendrier   | 1            | Le calendrier d'exécution a été dépassé de plus d'un an                        |
| 2  | Respect du calendrier des dépenses                            | S.O.         |  |
| 3  | Respect des engagements                                       | 3            | Les engagements ont été entièrement respectés                                  |
| 4  | Adéquation de la supervision et de la production des rapports | 3            | La supervision a été satisfaisante, contrairement à la production de rapports. |
| 5  | Opérations satisfaisantes (s'il y a lieu)                     | 3            | Toute l'opération était satisfaisante  |
|    | TOTAL   | 10           |  |
|    | Évaluation globale de la performance de l'exécution           | 2,5          | Non satisfaisante  |

Explication:

- 1 : Très insuffisant
- 2: Non satisfaisant
- 3: Satisfaisant
- 4: Très satisfaisant

FORMULAIRE 1  
PERFORMANCE DE LA BANQUE

| No | INDICATEURS DES COMPOSANTES                       | NOTE (1 à 4) | REMARQUE  |
|----|---|--------------|---|
| 1  | À l'identification                                | 3            | La Banque a identifié ce programme dans son PEPP de 1993/95.  |
| 2  | À la préparation du projet                        | 2            | La Banque n'a pas participé à la préparation. Elle a simplement adopté le Document – cadre de politique économique. |
| 3  | À l'évaluation                                    | 3            | La Banque y a participé conjointement avec la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds.                     |
| 4  | À la supervision                                  | 4            | La supervision était satisfaisante.   |
|    | TOTAL   | 12           |   |
|    | Évaluation globale de la performance de la Banque | 3            | Satisfaisante.  |

**FORMULAIRE 1**  
**RÉSULTATS DU PROJET**

| No       | INDICATEURS DE COMPOSANTES  | NOTE<br>(1 à 4) | REMARQUES  |
|----------|---|-----------------|--|
| <b>1</b> | <b>Pertinence des objectifs et réalisation</b>  | <b>3,25</b>     | <b>Le programme était opportun et il a réalisé la plupart de ses objectifs</b>   |
| i)       | Politique macroéconomique   | 4               | Les politiques étaient opportunes et adéquates   |
| ii)      | Politique sectorielle   | 3               | Les politiques sectorielles, notamment la libéralisation des prix, étaient bien formulées et pertinentes.  |
| iii)     | Physique (y compris la production)  | S.O.            |  |
| iv)      | Financière  | S.O.            |  |
| v)       | Réduction de la pauvreté ; social ; genres  | 2               | La situation sociale demeure précaire  |
| vi)      | Environnement   | S.O.            |  |
| Vii)     | Développement du secteur privé  | 3               | Les progrès réalisés dans ce domaine sont entièrement satisfaisants.   |
| Viii)    | Autres (spécifier)  | ---             |  |
| <b>2</b> | <b>Renforcement institutionnel</b>  | <b>3</b>        | <b>Le programme a considérablement contribué au renforcement institutionnel.</b>   |
| i)       | Cadre institutionnel, y compris la restructuration  | 3               | Le secteur public a été réformé et restructuré   |
| ii)      | Système financier et informatique de gestion, y compris systèmes d'audit  | S.O.            |  |
| iii)     | Transfert de technologie  | S.O.            |  |
| iv)      | Dotation avec du personnel qualifié (y compris renouvellement du personnel) Formation et personnel homologue                    | 3               | Il n'y a pas de contraintes graves en dotation de personnel  |
| <b>3</b> | <b>Viabilité</b>  | <b>3</b>        | <b>Le gouvernement adhère totalement à la réalisation des objectifs de la réforme, mais la viabilité des résultats pourrait être compromise par le conflit frontalier avec l'Érythrée.</b> |
| i)       | Engagement continu de l'emprunteur  | 3               | Le gouvernement adhère totalement  |
| ii)      | Contexte de l'action des pouvoirs publics   | 3               | Le contexte est maintenant plus propice aux réformes   |
| iii)     | Environnement institutionnel  | 3               | L'environnement institutionnel a été renforcé avec la création de nouvelles institutions.  |
| iv)      | Viabilité technique et dotation en personnel  | 3               | Il n'existe pas de problème majeur en matière de capacité humaine  |
| v)       | Viabilité financière, y compris les systèmes de recouvrement des coûts  | S.O.            |  |
| vi)      | Viabilité économique  | S.O.            |  |
| vii)     | Viabilité environnementale  | S.O.            |  |
| viii)    | Facilitation de l'organisation et méthode (financement périodique, devises, pièces de rechange, matériel d'atelier disponibles) | S.O.            |  |
| <b>4</b> | <b>Taux de rentabilité économique</b>   | <b>S.O.</b>     |  |
|          | TOTAL   | 9,25            |  |
|          | Évaluation générale des résultats   | 3,1             | Satisfaisant   |

**Matrice MPDE du projet**

| <b>Description succincte</b>  | <b>Indicateurs vérifiables (IV)</b>  | <b>Moyens de vérifications (MDV)</b>   | <b>Hypothèses importantes</b>  |
|---|--|--|--|
| <p><u>Intrant :</u></p> <p>1. Amélioration de l'efficacité générale de l'économie dans le cadre d'une économie libéralisée.</p>                                   | <p>1.1 Taux de croissance réelle du PIB de 6 % par an, à moyen terme, de 1992/93 à 1994/95 – 1994/95.</p> <p>1.2 Baisse du taux d'inflation de 21 % en 1991/92, à 7 % en 1994/95.</p>  | <p>1.1 Comptes nationaux compilés par le ministère du Développement et de la Coopération (MEDAC).</p> <p>1.2 L'Indice des prix publié par la Banque nationale d'Éthiopie.</p>  | <p>1. Adhésion totale du gouvernement au programme.</p> <p>2. Pas de chocs exogènes imprévus.</p>  |
| <p><u>Objectifs du projet :</u></p> <p>1. Atteindre la stabilisation macroéconomique et promouvoir le développement du secteur privé.</p>                         | <p>1.1 Diminution du déficit budgétaire (après dons) de 10 % du PIB en 1991/92, à 8 % en 1994/95.</p> <p>1.2 Suppression en 1994/95 du financement du déficit qui était de 7,3 % du PIB en 1991/92, par les banques locales.</p>   | <p>1.1 Résumé des finances publiques compilées par le ministère des Finances.</p> <p>1.2 Résumé des finances publiques.</p>  | <p>(Objectif du projet par rapport à l'objectif général)</p> <p>1. Adhésion ferme du gouvernement à la discipline budgétaire.</p> <p>2. Pas de chocs extérieurs imprévus.</p>  |
| <p><u>Résultats :</u></p> <p>1. Génération renforcée de revenus.</p> <p>2. Gestion des dépenses publiques améliorées.</p> <p>3. Système de change libéralisé.</p> | <p>1.1 Accroissement des revenus, de 15,3 % du PIB en 1991/92, à 22 % à la fin de 1994/95.</p> <p>2.1 Réorientation des dépenses publiques en faveur des prestations de services sociaux et du développement des infrastructures en 1994/95 au détriment des activités productives et des dépenses militaires.</p> <p>2.2 Suppression de l'aide budgétaire au déficit des opérations des sociétés parapubliques, à compter de 1994/95.</p> <p>3.1 Dévaluation de 59 % du taux du birr par rapport au dollar, en octobre 1992.</p> <p>3.2 Introduction du système de vente aux enchères le 1<sup>er</sup> mai 1993.</p> | <p>1.1 Données relatives aux recettes compilées par le ministère des Finances.</p> <p>2.1 Budget national.</p> <p>3.1 Avis de la Banque nationale d'Éthiopie au public.</p> <p>3.2 Avis de la Banque nationale d'Éthiopie au public.</p> | <p>(Output to Project Objective):</p> <p>1. Formation et amélioration administrative au niveau des recettes terrestres et des autorités douanières.</p> <p>2. Les dépenses sont rationalisées et rendues conformes aux recommandations de la Revue des dépenses publiques.</p> |

| Description succincte   | Indicateurs vérifiables (IV)  | Moyens de vérification (MDV)   | Hypothèses importantes |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
|---|---|--|------------------------|-----|--------|----------|------|--------|------|-------|------|--------------|---------------|--|---|
| <p><u>Résultats:</u></p> <p>4. Régime de tarifs d'importation rationalisé.</p> <p>5. Niveau amélioré des réserves en devises.</p> <p>6. Cession des maisons, magasins de vente au détail et hôtels appartenant à l'État.</p>  | <p>4.1 Achèvement de la classification des articles importés dans le cadre du système harmonisé, à la fin de 1993/94.</p> <p>4.2 Conversion de droits d'importations spécifiques en taux ad valorem à la fin de 1993/94.</p> <p>5.1 Accroissement des réserves brutes, de un mois d'importations en 1991/92 à 3,3 mois en 1994/95.</p> <p>6.1 Achèvement du plan d'action pour la cession des maisons appartenant à l'État au secteur privé à la fin de 1993/94.</p> <p>6.2 Cession de 121 magasins de vente au détail et de 29 hôtels appartenant à l'État au secteur privé à la fin de 1993/94.</p> | <p>4.1 Rapport de l'étude des tarifs.</p> <p>4.2 Rapport de l'étude des tarifs.</p> <p>5.1 Données compilées par la Banque nationale d'Ethiopie.</p> <p>6.1 Rapport sur la cession des maisons appartenant à l'État au secteur privé.</p> <p>6.2 Rapport de l'Agence nationale de privatisation.</p> |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| <p><u>Activités:</u></p> <p>1. Effectuer l'exercice initial de revue des dépenses publiques.</p> <p>2. Mettre en œuvre les recommandations de la Revue des dépenses publiques pendant l'exercice 1994/95 et assurer la discipline financière dans l'allocation et l'exécution budgétaires.</p> <p>3. Introduire le système de vente aux enchères des devises.</p> <p>4. Annoncer le plan de réforme des tarifs et le calendrier.</p> <p>5. Mettre en œuvre le plan d'action pour la cession des maisons appartenant à l'État au secteur privé.</p> <p>6. Mettre en œuvre les mesures initiales de désengagement en ce qui concerne les magasins de vente au détail et les hôtels.</p> | <p><u>Coût total : Millions d'UC</u></p> <table border="0"> <tr> <td>FAD</td> <td>63,55</td> </tr> <tr> <td>IDA</td> <td>182,32</td> </tr> <tr> <td>Pays-Bas</td> <td>7,64</td> </tr> <tr> <td>Suisse</td> <td>5,09</td> </tr> <tr> <td>Suède</td> <td>5,09</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>262,68</b></td> </tr> </table>   | FAD  | 63,55                  | IDA | 182,32 | Pays-Bas | 7,64 | Suisse | 5,09 | Suède | 5,09 | <b>Total</b> | <b>262,68</b> | <p>1.1 Rapport de la Revue des dépenses publiques.</p> <p>2.1 Document sur le budget 1994/95.</p> <p>3.1 Banque nationale d'Éthiopie : avis au public</p> <p>4.1 Rapport de l'étude sur les tarifs.</p> <p>5.1 Rapports annuels du Bureau chargé de la vente des maisons appartenant à l'État.</p> <p>6.1 Rapports annuels de l'Agence de privatisation.</p> | <p>(Activité par rapport au résultat) :</p> <p>1. Adhésion du gouvernement à une mise en œuvre ponctuelle des mesures arrêtées (cette condition s'applique à toutes les activités).</p> |
| FAD   | 63,55   |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| IDA   | 182,32  |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| Pays-Bas  | 7,64  |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| Suisse  | 5,09  |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| Suède   | 5,09  |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |
| <b>Total</b>  | <b>262,68</b>   |  |                        |     |        |          |      |        |      |       |      |              |               |  |   |

Source : Rapport d'évaluation

MATRICE DES RECOMMANDATIONS ET DES MESURES DE SUIVI :

| <u>PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS</u>   | <u>RECOMMANDATIONS</u>  | <u>MESURES DE SUIVI</u>   | <u>RESPONSABILITÉ</u>   |
|--|---|---|---|
| <p><u>Formulation et bien-fondé du projet</u></p> <p>1. Le programme était nécessaire et utile pour le pays. Il a jeté les bases pour un mieux-être des populations.</p> <p>2. Le programme a été bien formulé dans l'ensemble, avec des objectifs sectoriels et des objectifs généraux définis dans des modalités et buts mesurables et des buts fixés pour la plupart des indicateurs de performance.</p> <p>3. La Banque n'a pas participé à la conception du programme.</p> <p>4. Dans la formulation du programme, les conséquences de l'ajustement sur l'intégration économique n'ont pas été prises en compte.</p> <p>5. Les conditions préalables au décaissement de la première tranche étaient trop nombreuses et répétitives.</p> | <p>Le pays doit persévérer dans ses efforts de réforme.</p> <p>Assurer que des programmes similaires soient formulés avec des objectifs sectoriels et objectifs généraux correctement définis.</p> <p>La Banque doit faire sentir sa présence dès le stade de la conception, en fonction de la gestion et de la disponibilité de ses ressources.</p> <p>Pour les programmes futurs, il faudra prévoir les effets de l'ajustement dans un pays sur ses voisins.</p> <p>Simplifier les conditions et se concentrer sur quatre ou cinq conditions strictes et suspensives.</p> | <p>Suivre de près l'évolution macroéconomique et les conditions sociales de la population en général.</p> <p>Étudier la possibilité d'améliorer davantage les indicateurs de performance.</p> <p>La Banque pourrait envisager la possibilité de faire des missions conjointes avec d'autres institutions multilatérales au stade de la conception.</p> <p>Les conséquences de l'intégration économique doivent être prévues dans les programmes futurs.</p> <p>Le suivi de nouveaux programmes doit se faire conformément à ces normes.</p> | <p>Gouvernement</p> <p>Département des Opérations et emprunteur.</p> <p>Département des opérations.</p> <p>Département des Opérations.</p> <p>Département des Opérations.</p> |
| <p><u>Exécution du projet</u></p> <p>1. La durée originale du projet a été dépassée d'un an.</p> <p>2. L'emprunteur n'était pas habitué aux règles d'acquisition et autres procédures de la Banque au départ.</p>  | <p>Il convient de veiller à ce que le calendrier du projet ne soit pas trop ambitieux et qu'il soit respecté une fois adopté.</p> <p>Informé et former les emprunteurs sur les procédures et règles de la Banque avant d'entamer la mise en œuvre. Organiser régulièrement des séminaires à ce propos.</p>  | <p>Respecter dans la mesure du possible, le calendrier fixé à l'évaluation.</p> <p>S'assurer que l'emprunteur est maintenant habitué à toutes les procédures de la Banque.</p>  | <p>Département des opérations et emprunteur.</p> <p>Département des Opérations et emprunteur.</p>   |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <p><u>Respect des conditions et des clauses du prêt</u></p> <p>Le gouvernement a entièrement respecté les clauses, mais la production de rapports n'était pas satisfaisante. Les rapports trimestriels et les rapports annuels d'audit n'étaient pas présentés régulièrement.</p>   | <p>La Banque devrait veiller à ce que toutes les conditions relatives à la production de rapports soient remplies.</p>  | <p>On devrait envoyer le plus possible de missions de supervision et d'audit pour attirer l'attention de l'emprunteur sur les conditions de production de rapports.</p>   | <p>Département des Opérations</p>  |
| <p><u>Évaluation de la performance et résultat</u></p> <p>1. Le programme a été largement une réussite. La plupart des objectifs ont été atteints et la plupart des buts, dépassés.</p> <p>2. Les bases ont été jetées pour des taux de croissance de l'économie plus élevés et soutenus mais le pays est encore confronté à des problèmes de taille.</p> <p>3. Des avancées significatives ont été faites en matière de renforcement de la capacité et de renforcement institutionnel.</p> | <p>Le gouvernement doit persévérer et approfondir son programme de réforme.</p> <p>Le gouvernement devrait intensifier ses efforts pour la réforme. Il doit, notamment, accélérer son programme de privatisation, allouer des ressources accrues pour l'éducation et les infrastructures, ouvrir davantage l'économie et mettre en œuvre les recommandations de la Revue des dépenses publiques.</p> <p>Ces efforts doivent être poursuivis et intensifiés. Mettre l'accent sur la formation si possible.</p> | <p>Faire le suivi des politiques pour assurer qu'il n'y a pas de revirement et de dérapage.</p> <p>Renforcer l'unité macroéconomique du ministère de l'Economie et de la Coopération en dispensant une formation et en fournissant l'équipement requis à l'équipe.</p> <p>Faire le suivi de l'évolution de la réforme institutionnelle.</p> | <p>Département des Opérations et emprunteur.</p> <p>Gouvernement.</p> <p>Emprunteur et département des Opérations.</p> |
| <p><u>Viabilité</u></p> <p>1. Il y a de fortes chances que les résultats soient viables à cause de l'adhésion du gouvernement au programme.</p> <p>2. La guerre avec l'Érythrée pourrait compromettre la viabilité des réalisations.</p>  | <p>Maintenir le dialogue sur l'action à mener entre toutes les parties.</p> <p>Rechercher un règlement rapide et pacifique du conflit.</p>  | <p>Rendre "réalisable" l'objectif que le gouvernement s'est fixé pour 2015.</p> <p>Faire le suivi des conséquences du conflit sur l'économie.</p>   | <p>Gouvernement et bailleurs de fonds.</p> <p>Gouvernement</p>   |

**Tableau I**

**Éthiopie : Objectifs du programme**  
(taux de croissance réels, sauf indications contraires)

|   | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | Av. 92-95 |
|---|---------|---------|---------|---------|-----------|
| PIB   | -9,6    | 6,5     | 5,5     | 5,5     | 5,8       |
| Agriculture                                 | -8,7    | 2,9     | 3,1     | 3,3     | 3,1       |
| Industrie                                   | -4,9    | 15,8    | 4,7     | 5,0     | 8,5       |
| Services                                    | -4,1    | 10,8    | 4,5     | 4,8     | 6,7       |
| PIB par habitant                            | -7,9    | 3,5     | 2,5     | 2,5     | 2,8       |
| Consommation par habitant                   | 0,8     | 0,5     | 2,8     | 2,7     | 2,0       |
| Inflation (nominale)                        | 21,0    | 24,2    | 10,0    | 7,0     | 13,7      |
| Masse monétaire (nominale)                  | 13,3    | 19,6    | 15,9    | 11,0    | 15,5      |
| <b>En pourcentage du PIB :</b>              |         |         |         |         |           |
| Investissements bruts                       | 9,6     | 13,0    | 13,2    | 13,1    | 13,1      |
| Épargne intérieure                          | -1,2    | -3,0    | -3,8    | -3,9    | -3,6      |
| Épargne nationale                           | 1,8     | 1,9     | 2,0     | 2,7     | 2,2       |
| Recettes                                    | 15,3    | 19,8    | 20,8    | 22,0    | 20,9      |
| Dépenses                                    | 28,5    | 43,1    | 42,7    | 42,0    | 42,6      |
| Déficit budgétaire (y compris dons)         | -13,2   | -23,3   | -21,9   | -20,0   | -21,7     |
| Déficit budgétaire (à l'exclusion des dons) | -10,0   | -11,8   | -10,0   | -8,0    | -9,9      |
| Exportations                                | 7,3     | 8,1     | 8,6     | 8,5     | 8,4       |
| Importations                                | 18,1    | 20,1    | 21,1    | 20,2    | 20,5      |
| Compte courant                              | -8,0    | -16,2   | -21,1   | -20,9   | -19,4     |
| Réserves brutes (Semaines d'importations)   | 4,1     | 7,2     | 10,0    | 13,0    | 10,1      |

Source : rapport d'évaluation, Annexe VII

**Tableau II**

**Éthiopie : Indicateurs récapitulatifs**  
(Taux de croissance, sauf indications contraires)

|   | Avant le programme |          |          | Moyenne         | Programme |          |          | Moyenne         | Après le programme |          |          | Moyenne         |
|---|--------------------|----------|----------|-----------------|-----------|----------|----------|-----------------|--------------------|----------|----------|-----------------|
|   | 1990/91            | 1991/92  | 1992/93  | 90/91-92/93     | 1993/94   | 1994/95  | 1995/96  | 93/94-95/96     | 1996/97            | 1997/98  | 1998/99  | 96/97-98/99     |
| PIB (Coût des facteurs) (millions de birr)    | 10.868,1           | 10.471,5 | 11.724,3 | <b>11.021,3</b> | 11.910,4  | 12.644,3 | 13.990,3 | <b>12.848,3</b> | 14.767,8           | 14.834,5 | 15.553,0 | <b>15.051,8</b> |
| Taux réel de croissance du PIB                | -4,2               | -3,6     | 12       | <b>1,4</b>      | 1,6       | 6,2      | 10,6     | <b>6,1</b>      | 5,6                | 0,5      | 4,8      | <b>3,6</b>      |
| Dont : Agriculture                            | 5,2                | -2,7     | 6,1      | <b>2,9</b>      | -3,7      | 3,4      | 14,6     | <b>4,8</b>      | 3,5                | -10,3    | 4,2      | <b>-0,9</b>     |
| Industrie                                     | -19,1              | -7,1     | 28,5     | <b>0,8</b>      | 6,9       | 8,1      | 5        | <b>6,7</b>      | 7,2                | 6,8      | 7,2      | <b>7,1</b>      |
| Services                                      | -12,7              | -4,2     | 17,4     | <b>0,2</b>      | 7,9       | 9,3      | 6,9      | <b>8,0</b>      | 7,1                | 10,3     | 8,3      | <b>8,6</b>      |
| Inflation                                     | 20,9               | 21       | 10       | <b>17,3</b>     | 1,2       | 13,4     | 0,9      | <b>5,2</b>      | -6,4               | 2,3      | 4,8      | <b>0,2</b>      |
| Masse monétaire (M2)                          | 18,7               | 13,2     | 16,8     | <b>16,2</b>     | 10,2      | 20,7     | 11,8     | <b>14,2</b>     | 5,5                | 12,8     | 5,8      | <b>8,0</b>      |
| Agriculture en pourcentage du PIB             | 56,3               | 56,8     | 53,8     | <b>55,6</b>     | 51        | 49,7     | 51,6     | <b>50,8</b>     | 50,7               | 45,7     | 44,8     | <b>47,1</b>     |
| Industrie en pourcentage du PIB               | 9,4                | 9,1      | 10,4     | <b>9,6</b>      | 11        | 11,2     | 10,6     | <b>10,9</b>     | 10,8               | 11,6     | 11,7     | <b>11,4</b>     |
| Services en pourcentage du PIB                | 34,3               | 34,1     | 35,8     | <b>34,7</b>     | 38        | 39,1     | 37,8     | <b>38,3</b>     | 38,5               | 42,7     | 43,5     | <b>41,6</b>     |
| PIB par habitant (birr)                       | 226                | 212      | 231,7    | <b>223,2</b>    | 229,5     | 237,2    | 255,9    | <b>240,9</b>    | 262,7              | 254,9    | 264,1    | <b>260,6</b>    |
| PIB par habitant (birr) : % de variation      | -6,6               | -6,2     | 9,3      | <b>-1,2</b>     | -1,0      | 3,4      | 7,9      | <b>3,4</b>      | 2,6                | -3,0     | 3,6      | <b>1,1</b>      |
| <b>En pourcentage du PIB</b>                  |                    |          |          |                 |           |          |          |                 |                    |          |          |                 |
| Investissement brut                           | 10,4               | 9,2      | 14,2     | <b>11,3</b>     | 15,2      | 16,4     | 16,9     | <b>16,2</b>     | 17,0               | 17,6     | 18,0     | <b>17,5</b>     |
| Épargnes                                      | 3,4                | 3,0      | 5,6      | <b>4,0</b>      | 5,0       | 7,4      | 7,0      | <b>6,5</b>      | 9,9                | 7,4      | 2,4      | <b>6,6</b>      |
| Recettes (y compris dons))                    | 16,5               | 13,2     | 13,7     | <b>14,5</b>     | 17,4      | 20,8     | 21,3     | <b>19,8</b>     | 22,6               | 21,5     | 21,5     | <b>21,9</b>     |
| Dépenses                                      | 25,3               | 20,2     | 19,6     | <b>21,7</b>     | 25,0      | 24,7     | 24,1     | <b>24,6</b>     | 24,2               | 24,9     | 26,0     | <b>25,0</b>     |
| Déficit budgétaire (à l'exclusion des dons)   | -8,8               | -7,0     | -5,9     | <b>-7,2</b>     | -7,7      | -3,9     | -2,9     | <b>-4,8</b>     | -1,5               | -3,4     | -4,5     | <b>-3,1</b>     |
| Déficit budgétaire (y compris dons)           | -11,2              | -9,6     | -7,6     | <b>-9,5</b>     | -11,1     | -7,3     | -5,7     | <b>-8,0</b>     | -5,2               | -6,3     | -6,9     | <b>-6,1</b>     |
| Exportations                                  | 3,0                | 1,5      | 3,6      | <b>2,7</b>      | 5,0       | 8,4      | 6,9      | <b>6,8</b>      | 9,4                | 9,2      | 7,4      | <b>8,7</b>      |
| Importations                                  | 11,1               | 8,7      | 13,6     | <b>11,1</b>     | 16,7      | 19,3     | 23,4     | <b>19,8</b>     | 18,0               | 19,2     | 20,6     | <b>19,3</b>     |
| Compte courant (à l'exclusion des transferts) | -6,3               | -3,9     | -6,2     | <b>-5,5</b>     | -6,0      | -4,2     | -10,2    | <b>-6,8</b>     | -2,8               | -3,6     | -7,8     | <b>-4,7</b>     |
| Réserves brutes (semaines d'importations)     | 4,5                | 10,0     | 14,7     | <b>9,7</b>      | 28,3      | 30,2     | 41,0     | <b>33,2</b>     | 26,7               | 17,0     | 15,4     | <b>19,7</b>     |

Source: MEDAC, NBE et calculs effectués par le personnel

**Tableau III**

**Éthiopie : Finances publiques générales**  
(en millions de birr, sauf indication contraire)

|                               | 1989/90  | 1990/91  | 1991/92  | 1992/93  | 1993/94  | 1994/95  | 1995/96  | 1996/97  | 1997/98  | 1998/99  |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Recettes                      | 3.142,6  | 2.706,7  | 2.207,9  | 3.191,2  | 3.939,1  | 5.912,8  | 6.966,1  | 7.877,4  | 8.412,9  | 9.413,8  |
| Dons                          | 401,4    | 463,3    | 543,0    | 466,1    | 987,2    | 1.131,7  | 1.096,8  | 1.504,0  | 1.273,3  | 1.149,5  |
| Total recettes et dons        | 3.544,0  | 3.170,0  | 2.750,9  | 3.657,3  | 4.926,3  | 7.044,5  | 8.062,9  | 9.381,4  | 9.686,2  | 10.563,3 |
| Dépenses courantes            | 3.842,9  | 3.640,1  | 3.253,5  | 3.434,5  | 4.399,6  | 5.215,7  | 5.582,3  | 5.717,1  | 7.081,4  | 8.486,4  |
| Dépenses d'équipement         | 1.440,1  | 1.214,1  | 951,8    | 1.784,9  | 2.694,3  | 3.156,5  | 3.562,6  | 4.299,9  | 4.146,6  | 4.307,3  |
| Total dépenses                | 5.283,0  | 4.854,2  | 4.205,3  | 5.219,4  | 7.093,9  | 8.372,2  | 9.144,9  | 10.017,0 | 11.228,0 | 12.793,7 |
| Déficit (dons non compris)    | -2.140,4 | -2.147,5 | -1.997,4 | -2.028,2 | -3.154,8 | -2.459,4 | -2.178,8 | -2.139,6 | -2.815,1 | -3.379,9 |
| Déficit (y compris dons)      | -1.739,0 | -1.684,2 | -1.454,4 | -1.562,1 | -2.167,6 | -1.327,7 | -1.082,0 | -635,6   | -1.541,8 | -2.230,4 |
| Recettes uniquement/PIB (%)   | 18,7%    | 14,1%    | 10,6%    | 12,0%    | 13,9%    | 17,4%    | 18,4%    | 19,0%    | 18,7%    | 19,2%    |
| Recettes et dons /PIB (%)     | 21,1%    | 16,5%    | 13,2%    | 13,7%    | 17,4%    | 20,8%    | 21,3%    | 22,6%    | 21,5%    | 21,5%    |
| Dépenses ordinaires/PIB (%)   | 22,8%    | 19,0%    | 15,6%    | 12,9%    | 15,5%    | 15,4%    | 14,7%    | 13,8%    | 15,7%    | 17,3%    |
| Dépenses d'équipement/PIB (%) | 8,6%     | 6,3%     | 4,6%     | 6,7%     | 9,5%     | 9,3%     | 9,4%     | 10,4%    | 9,2%     | 8,8%     |
| Total Dépenses/PIB            | 31,4%    | 25,3%    | 20,2%    | 19,6%    | 25,0%    | 24,7%    | 24,1%    | 24,2%    | 24,9%    | 26,0%    |
| Déficit sans les dons/PIB (%) | -12,7%   | -11,2%   | -9,6%    | -7,6%    | -11,1%   | -7,3%    | -5,7%    | -5,2%    | -6,3%    | -6,9%    |
| Déficit avec dons /PIB (%)    | -10,3%   | -8,8%    | -7,0%    | -5,9%    | -7,7%    | -3,9%    | -2,9%    | -1,5%    | -3,4%    | -4,5%    |
| Financement/PIB (%)           |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |
| Prêts extérieurs              | 2,8%     | 2,1%     | 1,4%     | 2,7%     | 6,0%     | 3,7%     | 3,8%     | 1,8%     | 1,7%     | 2,7%     |
| Ressources internes           | 7,1%     | 6,0%     | 5,6%     | 3,2%     | 1,7%     | 0,2%     | 1,8%     | -0,2%    | 2,2%     | 2,6%     |
| Dont système bancaire         | 7,1%     | 6,0%     | 5,6%     | 4,2%     | 3,3%     | 0,9%     | -0,3%    | -2,0%    | 1,3%     | 0,9%     |

Source: MEDAC, NBE et calculs effectués par le personnel

**Tableau IV**

**Éthiopie : Étude monétaire**  
(en millions de birr, sauf indication contraire)

|  | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | 1995/96 | 1996/97 | 1997/98 | 1998/99 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Avoirs extérieurs nets                             | 288,3   | 403,1   | 810,3   | 3764,6  | 4659,2  | 6235,9  | 5551,2  | 5724,2  | 6387,4  |
| Crédit intérieur                                   | 8937    | 10106   | 12167   | 12744   | 13873   | 15411   | 17146   | 18931   | 20157   |
| Créances sur l'administration                      | 6022    | 7034    | 7825    | 9616    | 9024    | 7888    | 8797    | 9372    | 9841    |
| Autres créances                                    | 2915    | 3072    | 4342    | 3128    | 4849    | 7523    | 8349    | 9559    | 10316   |
| Autres postes (net)                                | 1263    | 1498    | 2455    | 4910    | 4529    | 5991    | 6185    | 6034    | 6836    |
| Monnaie au sens large (M2)                         | 7962,3  | 9011,1  | 10522   | 11599   | 14003   | 15656   | 16512   | 18621   | 19708,4 |
| Monnaie au sens étroit (M1)                        | 6134,8  | 6845,3  | 7711,9  | 8373,2  | 9909    | 9917,4  | 9979,3  | 10970   | 11660,8 |
| Monnaie en circulation                             | 3820,8  | 4315,8  | 4885    | 5158,9  | 5843,3  | 5656,9  | 5176,3  | 4750,4  | 5219,7  |
| Dépôt à vue  | 2314    | 2529,5  | 2826,9  | 3214,3  | 4065,7  | 4260,5  | 4803    | 6220    | 6441,1  |
| Quasi-monnaie                                      | 1827    | 2166    | 2810    | 3226    | 4094    | 5737    | 6531    | 7650,5  | 8046,9  |
| Compte d'épargne                                   | 1679    | 2002    | 2459    | 2845    | 3649    | 4984    | 5699    | 6484,6  | 7203,8  |
| Dépôt à terme                                      | 148     | 164     | 351     | 381     | 445     | 753     | 832     | 1165,9  | 843,1   |
| % de variation par rapport à<br>l'année précédente |         |         |         |         |         |         |         |         |         |
| Avoirs extérieurs nets                             | 520,0%  | 39,8%   | 101,0%  | 364,6%  | 23,8%   | 33,8%   | -11,0%  | 3,1%    | 11,6%   |
| Crédit intérieur                                   | 12,1%   | 13,1%   | 20,4%   | 4,7%    | 8,9%    | 11,1%   | 11,3%   | 10,4%   | 6,5%    |
| Monnaie au sens large (M2)                         | 18,7%   | 13,2%   | 16,8%   | 10,2%   | 20,7%   | 11,8%   | 5,5%    | 12,8%   | 5,8%    |
| Monnaie au sens étroit (M1)                        | 22,9%   | 11,6%   | 12,7%   | 8,6%    | 18,3%   | 0,1%    | 0,6%    | 9,9%    | 6,3%    |
| Quasi-monnaie                                      | 22,9%   | 11,6%   | 12,7%   | 8,6%    | 18,3%   | 0,1%    | 0,6%    | 9,9%    | 6,3%    |
| Intérêts (min) d'épargnes                          | n.c.    | n.c.    | 10,0    | 10,0    | 10,0    | 11,0    | 10,0    | 7,0     | 6,0     |
| Taux débiteur                                      | n.c.    | n.c.    | 15,0    | 15,0    | 15,0    | 16,0    | 15,0    | 10,5    | n.c.    |

n.c. : non connu

Source : NBE et calculs effectués par le personnel

**Éthiopie : Balance des paiements**  
(en millions de birr, sauf indication contraire)

|   | 1990/91  | 1991/92  | 1992/93  | 1993/94  | 1994/95  | 1995/96  | 1996/97  | 1997/98  | 1998/99  |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Balance commerciale                     | -1558,2  | -1491,7  | -2668,8  | -3321,1  | -3711,2  | -6255,5  | -3562,2  | -4506,4  | -6465,2  |
| Exportations                            | 572,1    | 319,2    | 949,9    | 1419,2   | 2835,1   | 2607,1   | 3891,5   | 4141,6   | 3636,3   |
| Café                                    | 268,5    | 168,3    | 537,0    | 718,0    | 1799,0   | 1724,0   | 2307,4   | 2,889,5  | 2112,7   |
| Autres                                  | 303,6    | 150,9    | 412,9    | 701,2    | 1.036,1  | 883,1    | 1.584,1  | 1.252,1  | 1.523,6  |
| Importations                            | 2.130,3  | 1.810,9  | 3.618,7  | 4.740,3  | 6.546,3  | 8.862,6  | 7.453,7  | 8.648,0  | 10.101,5 |
| Carburant                               | -237,4   | -249,3   | -821,1   | -725,6   | -993,3   | -922,2   | -1,140,9 | n.c.     | n.c.     |
| Autres                                  | -1892,9  | -1561,6  | -2797,6  | -4014,7  | -5553,0  | -7.940,4 | -6.312,8 | n.c.     | n.c.     |
| Services nets                           | -62,0    | 27,4     | -36,0    | 173,2    | 333,0    | 415,0    | 718,7    | 699,3    | 456,4    |
| Voyages                                 | -10,1    | -8,5     | -5,8     | -10,6    | -15,4    | -34,4    | -65,7    | 22,6     | -151,2   |
| Autres transports                       | 135,6    | 200,9    | 420,1    | 634,3    | 793,3    | 749,7    | 685,1    | 561,4    | 457,7    |
| Gouvernement                            | 68,8     | 65,8     | 84,7     | 91,0     | 95,6     | 145,2    | 371,9    | 456,7    | 378,5    |
| Revenu de placement                     | -206,5   | -178,7   | -348,7   | -351,4   | -424,2   | -460,7   | -140,7   | -256,0   | -281,2   |
| Autres                                  | -49,8    | -52,1    | -186,3   | -190,1   | -116,3   | 15,2     | -131,9   | -85,4    | 52,6     |
| Biens et services nets                  | -1.620,2 | -1.464,3 | -2.704,8 | -3.147,9 | -3.378,2 | -5.840,5 | -2.843,5 | -3.807,1 | -6.008,8 |
| Transferts privés                       | 413,9    | 653,7    | 1.057,9  | 1.434,3  | 1.944,9  | 1.980,0  | 1.671,6  | 2.186,5  | 2.171,8  |
| CC (transferts publics exclus)          | -1.206,3 | -810,6   | -1.646,9 | -1.713,6 | -1.433,3 | -3.860,5 | -1.171,9 | -1.620,6 | -3.837,0 |
| Transferts publics                      | 604,3    | 893,5    | 1.708,7  | 1.447,7  | 2.560,2  | 2.474,2  | 1.453,0  | 1.793,0  | 1.598,9  |
| CC (y compris transferts publics)       | -602,0   | 82,9     | 61,8     | -265,9   | 1.126,9  | -1.386,3 | 281,1    | 172,4    | -2.238,1 |
| Capitaux non monétaires                 | 330,2    | -238,1   | -45,4    | 1.233,2  | 186,6    | -30,1    | -395,3   | 801,4    | 1.780,8  |
| Publics à long terme                    | 301,7    | -27,3    | 514,0    | 961,0    | 308,9    | 422,1    | -723,6   | 329,4    | 1.735,7  |
| A court terme                           | 28,5     | -210,8   | -559,4   | 272,2    | -122,3   | -452,2   | 328,3    | 472,0    | 45,1     |
| Erreurs et omissions nettes             | 140,6    | -270,6   | -515,6   | 635,6    | -275,2   | 1.141,2  | -1.271,6 | -1.128,5 | 145,7    |
| Balance globale                         | -131,2   | -425,8   | -499,2   | 1.602,9  | 1.038,3  | -275,2   | -1.385,8 | -154,7   | -311,6   |
| Financement, dont :                     | 131,2    | 425,8    | 499,2    | -1.602,9 | -1.038,3 | 275,2    | 1,385,8  | 154,7    | 311,6    |
| Autorités monétaires.                   | -324,9   | -136,3   | -403,7   | -2.900,7 | -1.942,0 | -526,5   | 610,4    | -205,1   | -256,9   |
| Arriérés                                | 456,1    | 562,1    | -372,1   | 961,7    | 536,3    | 780,7    | 762,9    | 359,8    | 316,1    |
| Allègement dette                        | 0,0      | 0,0      | 1.275,0  | 336,1    | 367,4    | 21,0     | 12,5     | 0,0      | 252,4    |
| Annulation                              | 0,0      | 0,0      | 0,0      | 81,6     | 148,8    | 21,0     | 0,0      | 0,0      | 180,6    |
| Rééchelonnement                         | 0,0      | 0,0      | 0,0      | 254,5    | 218,6    | 0,0      | 0,0      | 0,0      | 71,9     |
| CC (transferts publics exclus) % PIB    | -6,3%    | -3,9%    | -6,2%    | -6,0%    | -4,2%    | -10,2%   | -2,8%    | -3,6%    | -7,8%    |
| CC (y compris transferts publics) % PIB | -3,1%    | 0,4%     | 0,2%     | -0,9%    | 3,3%     | -3,7%    | 0,7%     | 0,4%     | -4,6%    |
| Balance globale/PIB (%)                 | -0,7%    | -2,0%    | -1,9%    | 5,7%     | 3,1%     | -0,7%    | -3,3%    | -0,3%    | -0,6%    |
| Exportations/PIB (%)                    | 3,0%     | 1,5%     | 3,6%     | 5,0%     | 8,4%     | 6,9%     | 9,4%     | 9,2%     | 7,4%     |
| Importations PIB (%)                    | 11,1%    | 8,7%     | 13,6%    | 16,7%    | 19,3%    | 23,4%    | 18,0%    | 19,2%    | 20,6%    |
| Réserves (semaines d'importations)      | 4,5      | 10,0     | 14,7     | 28,3     | 30,2     | 41,0     | 26,7     | 17,0     | 15,4     |

CC = Compte courant

Source: NBE et calculs effectués par le personnel

**Tableau VI****Éthiopie : Dépenses par rapport au PIB, aux prix courants du marché**

(en millions de birr, sauf indication contraire)

|                                 | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | 1995/96 | 1996/97 | 1997/98 | 1998/99 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Consommation de l'État          | 3165,8  | 2107,8  | 2818,8  | 3155,2  | 4021,2  | 4239,7  | 4526,3  | 6251,4  | 7315,4  |
| Consommation privée             | 15369,1 | 18059,0 | 22358,5 | 23747,5 | 27346,7 | 31042,3 | 32831,2 | 35472,2 | 40677,3 |
| Consommation totale             | 18534,9 | 20166,8 | 25177,3 | 26902,7 | 31367,9 | 35282,0 | 37357,5 | 41723,6 | 47992,7 |
| Investissement total            | 1996,4  | 1911,1  | 3792,1  | 4293,7  | 5569,0  | 6404,4  | 7049,1  | 7926,1  | 8847,1  |
| Épargne intérieure brute        | 660,4   | 625,2   | 1494,1  | 1426,2  | 2517,1  | 2652,6  | 4107,6  | 3311,3  | 1157,6  |
| Dépenses intérieures brutes     | 20531,3 | 22077,9 | 28969,4 | 31196,4 | 36936,9 | 41686,4 | 44406,6 | 49649,7 | 56839,8 |
| Déficit de ressources           | -1336,0 | -1285,9 | -2298,0 | -2867,5 | -3051,9 | -3751,8 | -2941,5 | -4614,8 | -7689,5 |
| PIB aux prix courants du marché | 19195,3 | 20792,0 | 26671,4 | 28328,9 | 33885,0 | 37934,6 | 41465,1 | 45034,9 | 49150,3 |
| Consommation de l'Etat/PIB (%)  | 16,5%   | 10,1%   | 10,6%   | 11,1%   | 11,9%   | 11,2%   | 10,9%   | 13,9%   | 14,9%   |
| Consommation privée/PIB (%)     | 80,1%   | 86,9%   | 83,8%   | 83,8%   | 80,7%   | 81,8%   | 79,2%   | 78,8%   | 82,8%   |
| Total Consumption/PIB (%)       | 96,6%   | 97,0%   | 94,4%   | 95,0%   | 92,6%   | 93,0%   | 90,1%   | 92,6%   | 97,6%   |
| Total Investissement/PIB (%)    | 10,4%   | 9,2%    | 14,2%   | 15,2%   | 16,4%   | 16,9%   | 17,0%   | 17,6%   | 18,0%   |
| Épargne/PIB (%)                 | 3,4%    | 3,0%    | 5,6%    | 5,0%    | 7,4%    | 7,0%    | 9,9%    | 7,4%    | 2,4%    |

Source: MEDAC, NBE et calculs effectués par le personnel

**Tableau VII****Éthiopie : Dépenses d'éducation et de santé en % des dépenses totales**

|   | <b>1993/94</b> | <b>1994/95</b> | <b>1995/96</b> | <b>1996/97</b> | <b>1997/98</b> | <b>1998/99</b> |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Total dépenses courantes                          | 4.399,6        | 5.215,7        | 5.582,3        | 5.717,1        | 7.081,4        | 8.486,4        |
| Dont : Education                                  | 741,0          | 863,5          | 941,0          | 1.025,8        | 1.115,0        | 1.240,0        |
| Santé   | 280,7          | 310,2          | 328,1          | 331,5          | 394,3          | 455,8          |
| Total éducation & santé (ordinaires)              | 1.021,7        | 1.173,7        | 1.269,1        | 1.357,3        | 1.509,3        | 1.695,8        |
| Éducation & santé/total dépenses ordinaires (%)   | 23,2%          | 22,5%          | 22,7%          | 23,7%          | 21,3%          | 20,0%          |
| Total dépenses d'équipement                       | 2.694,3        | 3.156,5        | 3.562,6        | 4.299,9        | 4.146,6        | 4.307,3        |
| Dont : Education                                  | 256,0          | 269,2          | 441,9          | 421,9          | 436,7          | 440,1          |
| Santé   | 68,5           | 120,0          | 153,9          | 251,8          | 276,9          | 220,0          |
| Total éducation & santé (équipement)              | 324,5          | 389,2          | 595,8          | 673,7          | 713,6          | 660,1          |
| Éducation & santé/total dépenses d'équipement (%) | 12,0%          | 12,3%          | 16,7%          | 15,7%          | 17,2%          | 15,3%          |
| Total éducation et santé (ordinaire + équipement) | 1.346,2        | 1.562,9        | 1.864,9        | 2.031,0        | 2.222,9        | 2.355,9        |
| Total dépenses ordinaires et d'équipement         | 7.093,9        | 8.372,2        | 9.144,9        | 10.017,0       | 11.228,0       | 12.793,7       |
| Éducation & santé/total dépenses (%)              | 19,0%          | 18,7%          | 20,4%          | 20,3%          | 19,8%          | 18,4%          |

Source: MEDAC et calculs effectués par le personnel

**Tableau VIII****Éthiopie : Évolution des taux de change**

|   | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | 1995/96 | 1996/97 | 1997/98 | 1998/99 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| (Moyenne de la période 1990 = 100)              |         |         |         |         |         |         |         |
| Taux de change effectifs                        |         |         |         |         |         |         |         |
| Nominaux  | 50,3    | 44,9    | 41,4    | 43      | 43,1    | 43,5    | 41,2    |
| Réels   | 60,6    | 51,6    | 52,5    | 48,2    | 48,7    | 49,3    | 47,7    |
| % de variation annuelle ; (- =<br>dépréciation) |         |         |         |         |         |         |         |
| Nominal   | -53,1   | -10,7   | -7,9    | 3,7     | 0,2     | 1,0     | -6,2    |
| Réel  | -55,0   | -14,8   | 1,7     | -8,2    | 1,2     | 1,1     | -2,3    |
| Birr par \$ EU, fin de la période               | 5,100   | 6,220   | 6,320   | 6,320   | 6,801   | 7,089   | 8,121   |
| Birr par \$ EU, moyenne de la période           | 4,269   | 5,788   | 6,254   | 6,330   | 6,496   | 6,861   | 7,526   |

Source: FMI, Développements économiques récents, 13 juillet 1999

**Tableau IX****Éthiopie : Investissements privés – approbations et mise en œuvre**

| <b>Exercice</b>                      | <b><u>Investissements<br/>approuvés</u></b> |                             | <b><u>Opérations démarrées</u></b> |                         |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|------------------------------------|-------------------------|
|                                      | <b>Nombre</b>                               | <b>Millions de<br/>birr</b> | <b>Nombre</b>                      | <b>Millions de birr</b> |
| 1992/1993                            | 543   | 4 082                       | 123                                | 1 908                   |
| 1993/1994                            | 523   | 3 533                       | 149                                | 731                     |
| 1994/1995                            | 686   | 5 237                       | 314                                | 2 525                   |
| 1995/1996                            | 905   | 6 514                       | 399                                | 2 104                   |
| 1996/1997                            | 794   | 6 806                       | 243                                | 745                     |
| 1997/1998                            | 894   | 10 093                      | 194                                | 629                     |
| 1998/1999                            | 705   | 5 205                       | 69                                 | 141                     |
| 1999/2000 (1 <sup>er</sup> trimest.) | 159   | 1 386                       | 1                                  | 1                       |
| <b>Total</b>                         | <b>5 209</b>                                | <b>42 856</b>               | <b>1 492</b>                       | <b>8 785</b>            |

Source: Agence éthiopienne d'investissement

**Tableau X**

**Éthiopie : Dette extérieure**  
(en millions de birr, sauf indication contraire)

|                           | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | 1995/96 | 1996/97  | 1997/98  |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|----------|----------|
| Dette extérieure          |         |         |         |         |         |         |          |          |
| Décaissée                 | 7497,9  | 6551,4  | 18778,5 | 25722,2 | 27731,5 | 27088   | 26509,61 | 27916,88 |
| Tirages (bruts)           | 926,7   | 566,4   | 1282,8  | 2378,8  | 1568,3  | 1611,3  | 1205,54  | 1045,29  |
| Remboursements (1)        | -295,6  | -126,5  | -319,1  | -400,4  | -431,6  | -488,5  | -1627,75 | -422,29  |
| Service de la dette (2)   | 785,5   | 837,4   | 1145,4  | 1832,5  | 1760    | 1714    | 2719,35  | 1122,77  |
| Principal                 | 625     | 649,8   | 768,8   | 1417,8  | 1259,4  | 1189,3  | 2319,11  | 766,09   |
| Intérêts (3)              | 160,5   | 187,6   | 376,6   | 414,7   | 500,6   | 524,7   | 400,24   | 356,68   |
| Ratio service de la dette | 69,9    | 82,5    | 53      | 56,9    | 36,7    | 34,5    | 40,5     | 15,7     |
| Dette extérieure/PIB (%)  | 39,1    | 31,5    | 70,4    | 90,8    | 81,8    | 71,4    | 63,9     | 61,8     |

(1) En espèces ; y compris les remboursements des prêts du fonds fiduciaire et des rachats auprès du FMI

(2) Selon la comptabilité d'exercice ; y compris les remboursements des prêts du fonds fiduciaire et les rachats auprès du FMI

(3) Y compris les commissions et les intérêts du FMI

Source : NBE

**Tableau XI****Éthiopie : Indicateurs socio-démographiques sélectionnés**

|  | 1970-75 | 1980-85 | 1994 |
|--|---------|---------|------|
| <b>Caractéristiques de la population</b>       |         |         |      |
| Population totale (millions)                   | 33,0    | 43,4    | 54,0 |
| Population urbaine (% du total)                | 9,5     | 11,7    | 14,0 |
| Taux de croissance démographique               | 2,6     | 2,8     | 3,1  |
| Espérance de vie (années)                      | 41      | 41      | 49   |
| Mortalité infantile (sur 1000)                 | n.c.    | n.c.    | 120  |
| Population contaminée par le VIH (1) (million) | n.c.    | n.c.    | 1,45 |
| Taux d'analphabétisme (% d'adultes >15 ans)    | n.c.    | n.c.    | 65   |
| Dont : Femmes                                  | n.c.    | n.c.    | 75   |
| Hommes   | n.c.    | n.c.    | 54   |
| <b>Main-d'œuvre</b>                            |         |         |      |
| Total main-d'œuvre (millions)                  | 14,8    | 21,9    | 36,6 |
| Agriculture (%)                                | 90,0    | 88,6    | 89,3 |
| Industrie (%)                                  | n.c.    | 1,6     | 1,8  |
| Commerce (%)                                   | n.c.    | 3,8     | 2,4  |
| Fonction publique (%)                          | n.c.    | 5,3     | 1,0  |
| <b>Éducation</b>                               |         |         |      |
| Taux d'inscriptions brut (%) (1)               |         |         |      |
| Primaire                                       | 24      | 37      | 29   |
| Secondaire, 1 <sup>er</sup> cycle              | n.c.    | n.c.    | 19   |
| Secondaire, 2 <sup>ème</sup> cycle             | n.c.    | n.c.    | 9    |
| Supérieur                                      | n.c.    | n.c.    | 1    |

(1) Le taux d'inscriptions brut est défini comme étant le ratio d'étudiants inscrits actuellement, quel que soit leur âge, par rapport à la population totale éligible du groupe d'âge considéré.

n.c. = non connu

Source : FMI, Développement économique récent, 13 juillet 1999 ; Banque mondiale, Note sur le secteur social de l'Éthiopie, février 1998 ; MEDAC-Étude de l'économie éthiopienne, septembre 1999.

**Éthiopie : Composition des exportations**

(en % des exportations totales)

|                                       | <b>1992/93</b> | <b>1993/94</b> | <b>1994/95</b> | <b>1995/96</b> | <b>1996/97</b> | <b>1997/98</b> |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Café                                  | 56,6           | 56,6           | 63,5           | 66,5           | 59,3           | 69,8           |
| Légumineuses                          | 0,4            | 1,7            | 3,6            | 3              | 2              | 2,5            |
| Graines oléagineuses                  | 0,1            | 2,7            | 1,8            | 1,6            | 1,9            | 7,6            |
| Cuir et produits de cuir              | 14,2           | 12,5           | 13,2           | 12,4           | 9,6            | 8,4            |
| Produits pétroliers                   | 3,2            | 4,4            | 3,4            | 2,4            | 2,1            | 0,2            |
| Chat (plante servant de drogue douce) | 6,9            | 6,7            | 6,1            | 6,7            | 5,6            | 6,6            |
| Or                                    | 15,6           | 11,4           | 3,6            | 2,6            | 10,7           | 0              |

Source : FMI, Développements économiques récents, 13 juillet 1999

**Éthiopie : Recettes générales de l'État**  
(en millions de birr, sauf indication contraire)

|   | 1992/93 | 1993/94 | 1994/95 | 1995/96 | 1996/97 | 1997/98 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Recettes fiscales                                       | 2207    | 3078    | 3879    | 4724    | 5357    | 5268    |
| Dont : impôts directs                                   | 738     | 946     | 1312    | 1754    | 1904    | 1869    |
| Dont : impôts sur le revenu et sur les<br>bénéfices     | 694     | 900     | 1,231   | 1649    | 1745    | 1656    |
| Frais d'utilisation des sols                            | 44      | 46      | 81      | 105     | 159     | 213     |
| Impôts indirects  | 1469    | 2132    | 2567    | 2970    | 3453    | 3399    |
| Dont impôts sur les ventes et droits<br>de consommation | 746     | 834     | 946     | 1156    | 1290    | 1181    |
| Droits d'importation                                    | 704     | 1251    | 1420    | 1694    | 2025    | 2037    |
| Droits d'exportation                                    | 19      | 47      | 201     | 120     | 138     | 181     |
| Recettes non fiscales                                   | 985     | 862     | 2034    | 2243    | 2172    | 2832    |
| Dont : revenu des placements de l'État                  | 444     | 507     | 1443    | 822     | 1149    | 1400    |
| Recettes des privatisations                             | 0       | 0       | 0       | 0       | 347     | 313     |
| Total recettes  | 3192    | 3940    | 5913    | 6967    | 7876    | 8413    |

**(En pourcentage des recettes totales)**

|                             |       |       |       |       |       |       |
|-----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Recettes fiscales           | 69,1% | 78,1% | 65,6% | 67,8% | 68,0% | 62,6% |
| Impôts directs              | 23,1% | 24,0% | 22,2% | 25,2% | 24,2% | 22,2% |
| Impôts indirects            | 46,0% | 54,1% | 43,4% | 42,6% | 43,8% | 40,4% |
| Recettes non fiscales       | 30,9% | 21,9% | 34,4% | 32,2% | 27,6% | 33,7% |
| Recettes des privatisations | 0,0%  | 0,0%  | 0,0%  | 0,0%  | 4,4%  | 3,7%  |

Source : FMI Développements économiques récents 13, juillet 1999